

Rapport de la septième session du

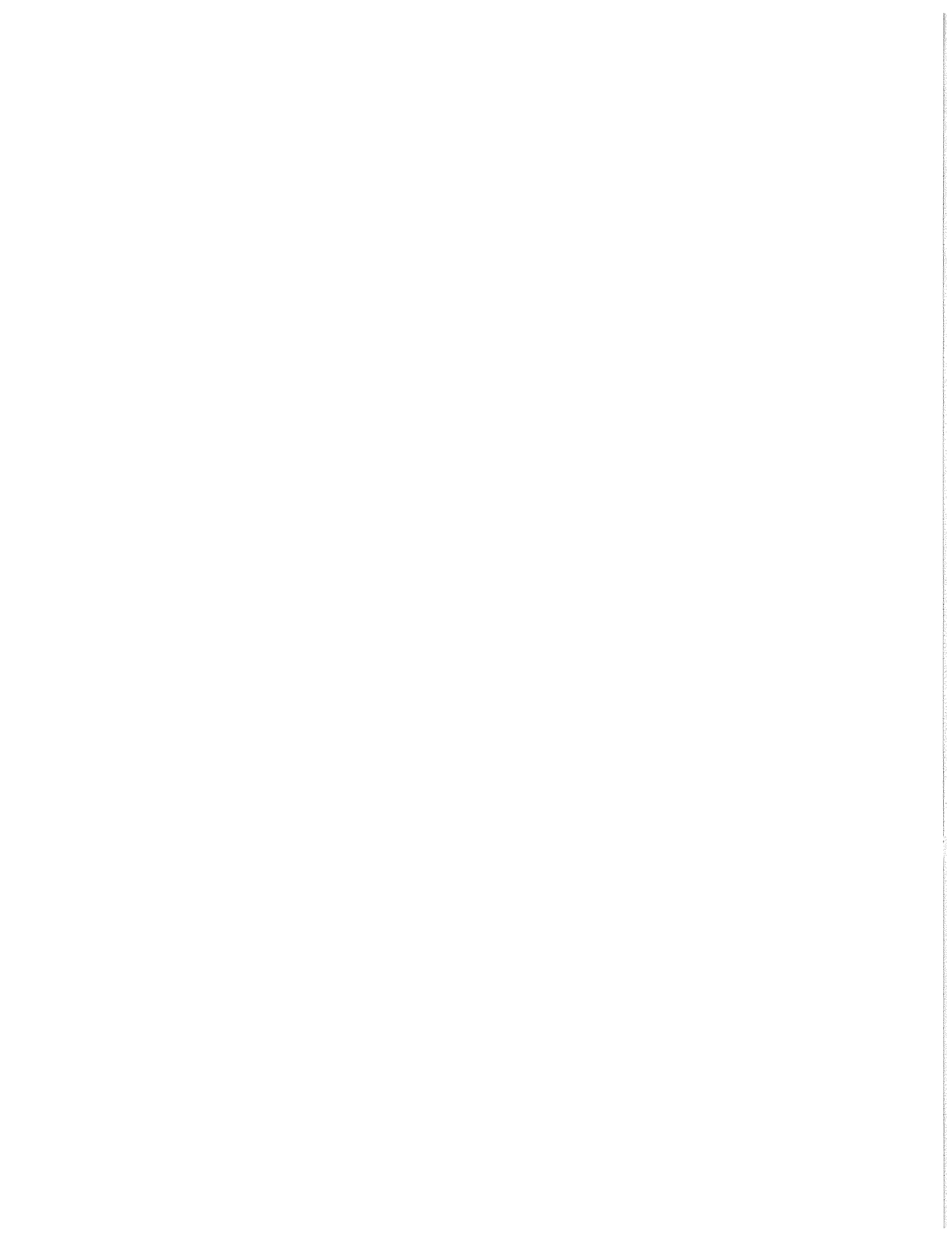
---

COMITÉ DES PÊCHES

Rome, 6 - 13 avril 1972



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE  
ROME, 1972



RAPPORT  
de la  
SEPTIEME SESSION DU COMITE DES PECHEES  
Rome, 6 - 13 avril 1972

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Rome, mai 1972

PREPARATION DU PRESENT RAPPORT

Le présent texte constitue la version définitive du rapport que le Comité des pêches a approuvé à sa septième session.

Distribution:

Tous les Etats Membres et Membres  
associés de la FAO  
Participants à la session  
Autres organisations nationales et  
internationales intéressées  
Département des pêches de la FAO  
Fonctionnaires régionaux des pêches  
de la FAO

Référence bibliographique:

FAO. Comité des pêches.  
Rome, 6-13 avril 1972 (1972)  
FAO Fish.Rep., (123): 40 p.  
Rapport de la septième session ...  
Conférences. Mise en valeur des  
ressources. Echanges internationaux.  
Organisations internationales.  
Législation - droit de la mer.  
Pollution - marine.

15 mai 1972

Monsieur Michel Cépède  
Président indépendant  
Conseil de la FAO

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport de la septième session du Comité des pêches, qui s'est tenue à Rome du 6 au 13 avril 1972.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

E.G. Goonewardene  
Président du Comité des pêches



TABLE DES MATIERES	<u>Paragaphes</u>
OUVERTURE DE LA SESSION	1 - 3
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DE LA SESSION	4 - 5
ELECTION DU BUREAU	6 - 8
COLLABORATION INTERGOUVERNEMENTALE EN MATIERE D'UTILISATION RATIONNELLE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES	9
a) Quelques problèmes d'aménagement	10 - 20
b) Initiatives prises en matière d'aménagement par les organismes régionaux des pêches	21 - 25
c) Fonctions du Comité des pêches	26 - 32
CONFERENCE TECHNIQUE SUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DES PECHEES	33 - 42
COLLABORATION DANS LE DOMAINE DES PECHEES AU SEIN DU SYSTEME DES NATIONS UNIES	
i) Conférence des Nations Unies sur l'environnement	43
ii) Comité intersecrétariats pour les programmes scientifiques se rapportant à l'océanographie (CIPSRO)	44
iii) Pollution des mers	45 - 47
iv) Etudes internationales en commun de la COI	48
v) Conférence sur le droit de la mer	49 - 52
vi) Relations avec l'ONUDI	53
vii) Relations avec l'OMCI	54
EXAMEN DES PROGRAMMES DE TRAVAIL DE L'ORGANISATION	
a) Plan à moyen terme 1972-77	55 - 67
b) Aspects politiques et opérationnels du programme extérieur	68 - 78
<u>Invité d'honneur</u>	68
QUESTIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL ET LA CONFERENCE DE LA FAO	79 - 82
RAPPORTS ET PROCES-VERBAUX DU COMITE DES PECHEES	83 - 84
DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION	85
AUTRES QUESTIONS	86
QUESTIONS SOUMISES A L'ATTENTION DU CONSEIL	87
	<u>Pages</u>
Annexe A Liste des participants	16 - 26
Annexe B Discours prononcé par le Directeur général adjoint lors de la séance d'ouverture	27 - 30
Annexe C Ordre du jour	31
Annexe D Liste des documents	32 - 33
Annexe E Mandat du Groupe de travail CCRRM sur les mammifères marins	34
Annexe F Discours de M. L.J.C. Evans, Directeur du Département des projets agricoles, Banque internationale pour la reconstruction et le développement	35 - 40



## OUVERTURE DE LA SESSION

1. Le Comité des pêches (COFI) a tenu sa septième session du 6 au 13 avril 1972 au Siège de la FAO, à Rome (Italie). Assistaient à la session les représentants de 60 nations membres du Comité, des observateurs de 5 autres nations et des représentants de 9 organisations internationales. La liste des participants figure à l'annexe A du présent rapport.
2. M. K. Sunnanå (Norvège), élu Président à la cinquième session du Comité, a assuré la présidence à l'ouverture de la session.
3. Au nom du Directeur général de la FAO, M. Roy I. Jackson, Directeur général adjoint, a souhaité la bienvenue au Comité dans une allocution d'ouverture, dont le texte figure à l'annexe B du présent rapport.

## ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DE LA SESSION

4. En adoptant l'ordre du jour provisoire, le Comité est convenu d'y inscrire un nouveau point proposé par le Canada et ainsi libellé: Débat sur l'opportunité, pour la FAO, de réunir une conférence d'experts sur l'aménagement et le développement des pêches. L'ordre du jour adopté par le Comité est reproduit à l'annexe C du présent rapport. La liste des documents dont le Comité était saisi figure à l'annexe D.
5. Le Comité a constitué un Comité de rédaction composé des représentants des pays suivants: Argentine, France, Indonésie, Kenya et Etats-Unis d'Amérique.

## ELECTION DU BUREAU

6. Conformément à l'article premier de son Règlement intérieur, le Comité était appelé à élire un président, un premier vice-président et quatre autres vice-présidents à la session suivant l'élection des membres du Comité par le Conseil de la FAO. Les membres du Comité ont été désignés le 26 novembre 1971, à la cinquante-huitième session du Conseil.
7. Il a été constitué un Comité des candidatures ainsi composé: Australie, Brésil, Inde, Kenya, République arabe libyenne, Pays-Bas, Pologne et Etats-Unis d'Amérique.
8. Sur la recommandation du Comité des candidatures, M. E.G. Goonewardene (Ceylan) a été élu à l'unanimité Président du Comité des pêches et M. F. Marcitllach Guazo (Espagne) premier Vice-Président, les représentants de l'Iran, du Panama, du Sierra Leone et des Etats-Unis d'Amérique étant élus aux autres postes de vice-président.

## COLLABORATION INTERGOUVERNEMENTALE EN MATIERE D'UTILISATION RATIONNELLE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

9. Le Sous-Directeur général (pêches) a fait valoir que la nécessité de tirer le meilleur parti des richesses des mers et des eaux intérieures revêtait une urgence croissante. S'il appartient aux organismes régionaux et spécialisés et aux gouvernements de déterminer les solutions à apporter aux problèmes précis, s'il incombe aux hommes de science de jeter les bases scientifiques de ces solutions, et s'il faut étudier les problèmes dans un contexte plus large que celui des pêches, le Comité des pêches n'en demeure pas moins, a souligné le Sous-Directeur général, la seule instance devant laquelle les problèmes halieutiques internationaux puissent être débattus dans leur ensemble.

### a) Quelques problèmes d'aménagement

#### Le rôle du Comité des pêches

10. Le Comité souligne l'importance de l'aménagement et de l'utilisation rationnelle des ressources halieutiques, eu égard notamment à son mandat selon lequel il doit "effectuer périodiquement un examen général des problèmes des pêches ayant un caractère international,

en vue d'une action concertée''. Les activités du Comité peuvent revêtir trois formes - discussion des problèmes présentant de l'intérêt pour plusieurs organismes régionaux des pêches; discussion des principes généraux et des techniques d'aménagement; et examen suivi de la situation des stocks de poisson dans le monde et de leur aménagement en général.

11. Quelques problèmes d'intérêt commun ont été identifiés dans le document établi par le Secrétariat (COFI/71/4) et au cours des débats du Comité. On peut citer parmi eux la question de l'utilisation du poisson aux fins de transformation industrielle (examinée plus en détail aux par. 19 et 20 et la mesure dans laquelle les dispositions relatives à l'aménagement sont adoptées en temps opportun. Cette dernière question a été jugée revêtir une importance particulière, car très nombreux sont les cas dans lesquels l'on n'est pas intervenu ou du moins insuffisamment intervenu pour éviter des dommages importants dans les stocks et les pêches qui en dépendent. Ces échecs se sont même produits lorsqu'il existait des organismes halieutiques appropriés s'occupant de zones maritimes ou d'espèces déterminées.

12. Lors de l'examen des types de problèmes généraux que pourrait étudier le Comité des pêches, on a souligné que les questions fondamentales et litigieuses de politique économique générale, tout comme les décisions effectives sur l'application de mesures spécifiques d'aménagement, relèvent non pas du COFI, mais des organismes halieutiques régionaux indépendants. Le Comité des pêches et le Département des pêches n'en ont pas moins un rôle important à jouer en concourant à la fourniture de la base scientifique et technique nécessaire aux travaux des organismes halieutiques régionaux, notamment ceux qui se composent essentiellement de pays en voie de développement et sont établis dans le cadre de la FAO, ainsi que dans l'étude des principes et des systèmes généraux d'aménagement. Dans toute étude ou tout examen qu'il pourrait faire de l'état des stocks et de leur aménagement, le Comité des pêches aurait besoin de l'appui des services compétents du Département des pêches. D'une manière générale, il faudrait que cet appui soit conforme aux suggestions contenues dans le rapport de la sixième session du Comité des pêches (FID/R103, paragraphes 47-56). Le Comité suggère également que la FAO accorde une attention spéciale aux études générales sur les techniques d'aménagement.

#### Conservation des baleines

13. Les connaissances actuelles sur le degré d'exploitation des stocks de baleines et les activités de la Commission internationale de la chasse à la baleine (CIB) sont passées en revue dans le document COFI/72/4. Le Comité se félicite de cette étude dont les conclusions sur l'état des stocks concordent avec celles d'autres groupements, comme le Comité scientifique de la CIB et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

14. Si l'on jette un regard sur les vingt-cinq dernières années, il est évident que la CIB n'a pas rempli sa mission principale qui est de maintenir ou de ramener plusieurs des principaux stocks de baleines à un niveau correspondant aux captures maximales équilibrées. Les récentes activités de la CIB ont toutefois été plus efficaces. Le Comité prend note de la déclaration faite par un groupe réunissant les principaux spécialistes mondiaux de la baleine: "La CIB a pris des mesures pour reconstituer les stocks des espèces les plus affectées (baleine bleue, "bowhead", jubarte, baleine grise et baleine franche). La diminution des stocks de rorquals communs et de rorquals de Rudolf, qui était très rapide, a été ralentie ou interrompue ... "cela n'est pas suffisant, puisque l'on n'a encore pris aucune mesure délibérée pour reconstituer les stocks très importants de rorquals de Rudolf dans l'Antarctique".

15. Lors de l'examen des mesures qui pourraient être prises pour améliorer l'aménagement actuel des stocks de baleines, le Comité souligne qu'il importe de constituer un système d'observateurs internationaux et de fixer des contingents de prises dans l'Antarctique, par espèce plutôt que par unité de baleine bleue. Le Comité prend acte avec satisfaction de la déclaration de l'une des délégations des nations pratiquant la chasse à la baleine, selon qui ces deux mesures seront sans doute mises en oeuvre dès cette année.

16. Le Comité note également que, si l'incertitude concernant l'état exact des stocks constitue un sérieux obstacle à un accord en matière de mesures d'aménagement, très rares sont les savants qui consacrent beaucoup de temps à l'évaluation des stocks de baleines. Il observe

aussi que le manque de données biologiques et statistiques contribue pour beaucoup à cette incertitude. Aussi le Comité estime-t-il que, pour résoudre un problème qui semble profondément préoccuper l'opinion publique de nombreux pays, il serait utile que la FAO patronne la réalisation d'une étude scientifique par des spécialistes compétents qui, en rédigeant leur rapport, en examinerait les résultats avec les spécialistes de la CIB. On a jugé que cette étude pourrait fort bien être entreprise à titre d'activité majeure d'un Groupe de travail du Comité consultatif de la recherche sur les ressources de la mer (CCRRM), groupe qui, étant donné le grave souci que suscitent les autres mammifères marins, devrait aussi examiner l'état des stocks d'otaries, de marsouins et autres mammifères marins. Une déclaration des fonctionnaires du CCRRM est reproduite à l'annexe E.

17. Pour être efficaces il faudrait que les activités du Groupe de travail du CCRRM s'appuient sur le travail d'un groupe de fonctionnaires de la FAO. On a reconnu que l'ampleur de ces travaux dépendra des fonds disponibles au titre du Programme ordinaire ou d'autres sources. La progression satisfaisante de ces travaux dépendra aussi des améliorations apportées au rassemblement, par les pays des informations de base sur les prises et des données biologiques pertinentes; le Comité souligne l'importance capitale qui s'attache à la collecte de telles données chaque fois que des mammifères marins sont capturés et examinés.

#### Thonidés

18. Le Comité a examiné les problèmes posés par l'aménagement des stocks de thons et la suggestion formulée dans le document COFI/72/4 à l'effet de créer un organisme mondial chargé de l'aménagement des thonidés. Bien que l'aménagement des stocks de thons dans les divers océans présente bien des aspects en commun, notamment l'interaction éventuelle des opérations dans différentes régions, le Comité juge inutile, du moins pour l'instant, la création d'un organisme unique chargé de l'aménagement des thons dans toutes les régions du monde. Il serait préférable, en tout cas dans l'immédiat, d'améliorer et de renforcer la coordination et la coopération entre les différents organismes régionaux s'occupant de l'aménagement des thonidés. Une telle coopération pourrait être intensifiée notamment en ce qui concerne le rassemblement, le classement et l'analyse des données statistiques et biologiques, les études portant sur l'évaluation des stocks et d'autres recherches connexes relatives à l'environnement. Quelques délégués ont estimé qu'à long terme, cette coopération pourrait aboutir au moins à la fusion des activités scientifiques de ces organismes.

#### Utilisation du poisson pour la production de farine

19. Le Comité a examiné avec intérêt l'analyse de cette question figurant aux par. 47-52 du document COFI/72/4. S'il n'existe aucune autre possibilité pratique d'utilisation des stocks de poissons concernés, le Comité ne juge pas souhaitable de restreindre l'exploitation des stocks employés à des fins industrielles, sauf lorsqu'une telle mesure s'impose en raison du potentiel limité des ressources en question. On a toutefois fait valoir qu'il était souhaitable d'encourager la consommation directe de ce poisson par le public et on a rendu hommage à l'oeuvre déjà réalisée par la FAO dans ce domaine.

20. Il se peut que l'utilisation du poisson aux fins de transformation industrielle commence à poser un problème lorsque les mêmes pêcheries sont destinées également à la consommation directe et que leurs stocks sont déjà pleinement ou excessivement exploités, ou en voie de l'être. Au cas où un tel dilemme se poserait, une certaine priorité devrait être accordée aux pêcheries destinées à la consommation humaine directe, en particulier si l'utilisation industrielle exige une proportion excessive de poissons petits ou immatures. Le Comité note toutefois que, dans la plupart des cas, les facteurs économiques résoudront à long terme ce conflit en faveur de l'utilisation du poisson pour la consommation humaine directe en raison de son prix plus élevé. Il fait remarquer également que, lorsqu'un système d'aménagement implique la répartition de contingents de captures entre différents pays, l'utilisation de ces contingents nationaux est une question qui regarde chaque pays.

b) Initiatives prises en matière d'aménagement des stocks par les organismes régionaux des pêches

21. Le Comité a été mis au courant des progrès réalisés dans le domaine de l'évaluation et de l'aménagement des stocks de poissons par cinq organismes régionaux créés dans le cadre de la FAO et s'occupant de pêches maritimes.

22. Le Comité se félicite des activités entreprises dans ce domaine par les organismes de la FAO et exprime sa satisfaction d'avoir pu prendre connaissance d'un aspect spécifique et essentiel de l'action de ces organismes régionaux des pêches. Il se félicite de l'oeuvre importante réalisée par eux dans ce domaine, notamment en ce qui concerne le rassemblement, le traitement et l'analyse des données statistiques et biologiques et la délimitation des stocks nécessitant une réglementation. Il prend acte de l'appui fourni par la FAO à une telle action. Il reconnaît également qu'à mesure que les activités des organismes régionaux s'intensifieront, le besoin d'une aide de la part de la FAO se fera aussi de plus en plus sentir, notamment en raison du manque de connaissances spécialisées dans certains pays et régions. Cela exigera un renforcement du soutien que la FAO peut apporter à cette tâche et ce problème devra être gardé présent à l'esprit lors de l'élaboration des programmes du Département FAO des pêches, par exemple du Plan à moyen terme. Quelques délégations ont formulé des réserves au sujet de la compétence de ces organismes pour ce qui est de l'application des mesures de réglementation et d'aménagement des pêches; une telle tâche serait plus du ressort d'organismes fondés par voie de convention.

23. Le Comité estime qu'il importe, pour tous les pays intéressés par les pêcheries d'une région ou appelés à s'en occuper, de prendre une part active à l'évaluation des stocks et des incidences de la pêche, ainsi qu'aux études sur les conséquences d'éventuelles mesures de réglementation. Il souligne, de même qu'il l'a fait à ses précédentes sessions, la nécessité pour les organismes régionaux de faciliter la participation ou la collaboration de tous les pays concernés par la pêche et les recherches dans la zone, condition essentielle au rassemblement de toutes les données et informations nécessaires à l'évaluation des stocks. Une délégation a évoqué la situation de la zone de compétence de la Commission consultative régionale des pêches pour l'Atlantique Sud-Ouest (CARPAS) où il est souhaitable que les nations qui y pratiquent la pêche soient en mesure de fournir des renseignements ainsi qu'une assistance technique et financière pour faciliter la réalisation des objectifs de cet organisme régional.

24. En examinant les difficultés qu'éprouvent en général les organismes régionaux pour obtenir un appui financier et technique, le Comité a déclaré qu'il serait souhaitable que les pays développés soutiennent de ce double point de vue les travaux des organismes régionaux dans les zones où ces pays opèrent. Le Comité a été informé des arrangements conclus, avec l'appui du PNUD, dans le cadre du Programme de prospection et de développement des pêches de l'océan Indien, qui prévoit et facilite une participation et des contributions notables des pays développés, ainsi que des mesures analogues qui sont actuellement prises dans le cas de l'Atlantique Centre-Est. Peut-être pourrait-on s'inspirer de ces réalisations pour rechercher des formules de soutien de la part des pays développés dans d'autres zones.

25. Le Comité prend note avec satisfaction de l'invitation formulée par le Gouvernement de l'Ouganda à l'effet d'organiser dans ce pays la première session du Comité des pêches continentales pour l'Afrique (CPCA).

c) Fonctions du Comité des pêches

26. Le Comité des pêches a étudié une recommandation de la seizième session de la Conférence de la FAO tendant à ce qu'il examine dans quelle mesure il est à même de s'acquitter de toutes les responsabilités qui pourront lui être confiées, notamment celles pouvant découler des futures conférences des Nations Unies sur l'environnement et sur le droit de la mer.

27. Selon quelques délégations, le statut et la structure actuels du Comité ne lui permettent pas de s'acquitter adéquatement et efficacement de ses tâches, notamment en ce qui concerne les examens périodiques des problèmes halieutiques internationaux en vue de leur solution. Suivant ces délégations, divers éléments font ressortir la nécessité de disposer d'un organisme mondial efficace en matière de pêches, quel que soit l'aboutissement des conférences des Nations Unies mentionnées ci-dessus; ce sont: le développement considérable des pêches mondiales au cours des années récentes, les rapports existant entre les pêcheries de diverses zones, l'opportunité de renforcer les dispositions actuelles concernant l'aménagement et l'importance croissante de l'assistance technique fournie aux pays en voie de développement non seulement pour exploiter les ressources halieutiques mais également pour les conserver. Toujours, selon ces délégations, ce nouvel organe devrait être créé dans le cadre de la FAO, vraisemblablement en vertu de l'Article XIV de l'Acte constitutif, et il devrait jouir de plus d'indépendance et d'autorité que le COFI sous sa forme actuelle. De plus, il devrait être ouvert non seulement à tous les Etats Membres intéressés de la FAO, mais aussi aux Etats non membres qui font partie des Nations Unies, de manière que tous les pays de pêche importants puissent s'y faire pleinement représenter. Les mêmes délégations ont estimé que l'organisme mondial des pêches devrait en particulier identifier les zones de surexploitation où des mesures d'aménagement s'imposeraient, vérifier la bonne application des mesures de conservation, assurer une coordination étroite entre les commissions régionales des pêches et promouvoir l'assistance technique aux pays en voie de développement dans tous les secteurs des pêches. Elles ont toutefois souligné que ces fonctions ne devraient en rien porter atteinte à l'autonomie des organismes régionaux des pêches. Elles ont également fait valoir que le nouvel organisme ne devrait pas s'occuper des questions politiques et juridiques qui relèvent de la compétence de l'Organisation des Nations Unies ou ressortissent à la souveraineté des pays.

28. Quelques autres délégations ont rappelé qu'à sa seizième session (novembre 1971) la Conférence de la FAO avait décidé que le Comité des pêches serait ouvert à tous les Etats Membres intéressés de la FAO, et cela pendant une période de quatre ans à la fin de laquelle la Conférence réexaminerait la structure et la composition du Comité, ainsi que le mode de nomination de ses membres. Elles ont estimé qu'une nouvelle autre modification de la structure du Comité ne se justifiait pas pour l'instant et qu'il fallait acquérir une plus grande expérience pratique de l'élargissement actuel de sa composition. A leur avis, les Etats non membres de la FAO qui font partie des Nations Unies pourraient pleinement participer aux débats du Comité en qualité d'observateurs. Ces délégations ont également souligné que le Conseil pourrait admettre de tels Etats à la qualité de membres d'organismes subsidiaires du Comité, et que ces pays pourraient devenir membres de la FAO et, de ce fait, membres de plein exercice du COFI. En ce qui concerne les fonctions de ce dernier, elles ont relevé que, aux termes de son statut actuel, le Comité avait été en mesure de s'acquitter de ses tâches avec efficacité et elles se sont demandé si un nouvel organe créé par une convention internationale en vertu de l'Article XIV de l'Acte constitutif de la FAO serait à même d'assumer des fonctions que le Comité ne pourrait remplir à présent. Des membres du Comité ont exprimé la crainte que, si celui-ci devenait un organe au titre de l'Article XIV, des obligations budgétaires supplémentaires ne conduisent le Comité des pêches et le Département des pêches à rivaliser pour obtenir les fonds disponibles. En outre, ils ont souligné qu'il était impossible de savoir quelles fonctions supplémentaires les Conférences des Nations Unies sur l'environnement et sur le droit de la mer pourraient éventuellement confier au Comité, tant que ces conférences n'auraient pas eu lieu. Pour conclure, elles ont déclaré qu'il serait maintenant prématuré de se prononcer quant à l'établissement d'un nouvel organisme mondial des pêches.

29. Toutes les délégations ayant participé aux débats ont insisté sur l'importance des étroites relations qui existent entre le Comité des pêches et le Département des pêches, ainsi qu'entre le Comité et les organes directeurs de l'Organisation. A leur avis, quel que puisse être le statut futur du Comité, il importe de maintenir ces liens étroits et efficaces.

30. Après un débat approfondi sur la question de ses fonctions et de sa composition, le Comité décide de renvoyer la question à son Sous-Comité pour le développement de la coopération avec les organisations internationales s'occupant de pêche. A cette fin, il décide d'amender le paragraphe 2 de la résolution COFI/1/1 portant création dudit Sous-Comité, en y ajoutant un nouvel alinéa d) ainsi conçu:

“d) d'examiner le statut actuel du Comité des pêches et, le cas échéant, de recommander des mesures propres à mettre ledit Comité mieux à même de remplir toutes ses fonctions actuelles et prévues, et notamment d'examiner, entre autres solutions, s'il est ou non opportun de transformer le Comité des pêches en un organe créé au titre de l'Article XIV de l'Acte constitutif de la FAO”.

31. Le Comité modifie également le paragraphe 3 de la résolution COFI/1/1 en stipulant que le Sous-Comité se composera des Etats Membres et non membres de la FAO indiqués ci-après, la participation des Etats non membres étant subordonnée à l'approbation du Conseil:

Argentine	Indonésie	Pérou
Australie	Japon	Pologne
Canada	Kenya	Sénégal
Cuba	Maroc	Espagne
France	Nigeria	Etats-Unis d'Amérique
Inde	Norvège	U.R.S.S.

32. Le Comité prend note d'une déclaration de l'observateur de l'U.R.S.S. selon laquelle son pays n'a en principe aucune objection à l'idée de participer aux travaux du Sous-Comité cette participation ne devant préjuger en rien la question de sa participation aux travaux du Comité lui-même.

#### CONFERENCE D'EXPERTS SUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DES PECHEES

33. Le Comité était saisi d'une proposition canadienne tendant à ce que la FAO convoque une Conférence générale d'experts sur l'aménagement et le développement des pêches, durant la première moitié de 1973. Cette conférence serait chargée d'examiner les principes scientifiques et techniques et la méthodologie applicables à l'aménagement, de même que des renseignements scientifiques sur le développement des pêches. Selon le Gouvernement canadien, qui offre d'accueillir la conférence et d'en prendre le coût à sa charge, ainsi que de fournir une certaine assistance pour faciliter la participation d'experts des pêches de pays en voie de développement, le besoin d'organiser une telle conférence technique revêt un caractère d'urgence, indépendamment de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer et du type de régimes qui pourront en découler. Le Gouvernement canadien reconnaît toutefois que la conférence d'experts ne doit pas retarder la Conférence sur le droit de la mer.

34. Une délégation a rappelé que le Comité des pêches s'était lui-même prononcé contre la tenue d'une conférence technique à sa quatrième session en 1969, encore que la proposition à l'étude concerne une conférence de nature quelque peu différente.

35. Quelques délégations ont signalé qu'à sa session tenue à New York du 28 février au 30 mars 1972, le Comité des Nations Unies sur le fond des mers avait examiné l'opportunité de convoquer une conférence technique et que la majorité des délégations qui étaient intervenues lors des débats sur cette question avaient exprimé un avis négatif. Selon leur opinion, les connaissances halieutiques actuelles et les activités du Comité des pêches ne rendent pas nécessaire l'organisation d'une conférence technique semblable à la Conférence technique internationale sur la conservation des ressources biologiques de la mer qui a eu lieu sous les auspices des Nations Unies au Siège de la FAO en 1955, en vue de la préparation de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, tenue en 1958. A leur avis, les documents qui ont déjà été soumis ou le seront par la FAO au Comité du fond des mers, à la demande de celui-ci, fournissent suffisamment de données techniques et scientifiques pour permettre la prise de décisions d'ordre politique et économique.

36. D'autres délégations ont déclaré ne pas avoir encore reçu d'instructions de leurs gouvernements et que la position officielle de leurs pays serait communiquée aussitôt que possible à la FAO.

37. Une importante majorité des délégations qui étaient intervenues au cours de la discussion se sont exprimées en faveur de la proposition canadienne. A leur avis, une conférence générale d'experts sur l'aménagement et le développement des pêches arriverait au bon moment, sinon même un peu tard, et concourrait pour beaucoup à la compréhension et à la solution des problèmes halieutiques sans faire double emploi avec les travaux du Comité des pêches et du Département des pêches. Certaines de ces délégations ont estimé que la conférence d'experts ne préjugerait en aucun cas de l'issue de la nouvelle Conférence sur le droit de la mer et devrait, en fait, être considérée hors du cadre des préparatifs de cette conférence. D'autres délégations qui s'étaient prononcées en faveur de la proposition canadienne ont fait valoir que les résultats de la conférence d'experts pourraient être utiles aux activités du Comité du fond des mers. Toutes ces délégations ont cependant déclaré que la conférence proposée par le Canada devrait essentiellement servir à réunir des experts halieutes qui ne seraient pas censés prendre des décisions au nom des gouvernements qui les auraient désignés. Elles ont également reconnu que la conférence devrait examiner les aspects techniques de l'aménagement et du développement des pêches, à l'exclusion des questions de politique et de juridiction.

38. Après un débat approfondi, le Comité est convenu de recommander au Conseil d'autoriser le Directeur général, sous réserve que les fonds nécessaires soient disponibles compte tenu de l'offre généreuse faite par le Gouvernement du Canada, à convoquer au début de 1973 une Conférence d'experts sur l'aménagement et le développement des pêches. Il a émis les recommandations ci-après concernant le mandat et les rapports de ladite conférence ainsi que la catégorie de réunions dans laquelle il convient de la ranger:

a) Mandat

31. La Conférence examinera les principes scientifiques et techniques et la méthodologie applicables tant à l'aménagement qu'au développement des pêches. Parmi les questions à étudier figureront la nature de la théorie des populations et la mesure dans laquelle elle apparaît satisfaisante, les besoins en données pour l'établissement de modèles d'aménagement, les méthodes applicables à l'évaluation des ressources halieutiques latentes et les techniques d'aquiculture. La Conférence complétera cet examen par des études, à l'échelon régional, sur la situation des ressources, l'état de leur exploitation et les dispositifs en matière d'aménagement, ainsi que les besoins et les perspectives concernant le développement des pêches.

40. La Conférence ne s'occupera pas des aspects politiques et des problèmes de juridiction ou des droits au sujet des pêcheries. Seules seront étudiées les questions économiques touchant au problème de la rentabilité des pêcheries, et non pas celles qui se rapportent à des problèmes généraux d'ordre social ou politique.

b) Rapports

41. La Conférence fera rapport au Directeur général de la FAO.

c) Catégorie de réunion

42. Il s'agira d'une conférence technique convoquée en vertu de l'Article VI-5 de l'Acte constitutif de l'Organisation. La Conférence entrera dans la catégorie 2 des réunions, conformément à la définition qui en a été donnée par la Conférence à sa quatorzième session et par le Conseil à sa cinquante et unième session: réunion devant s'occuper de problèmes techniques et/ou économiques à laquelle participent des experts désignés par les Etats Membres et des observateurs d'Etats Membres, d'Etats non membres, d'organisations intergouvernementales et d'organisations internationales non gouvernementales ayant établi des relations avec la FAO en conformité du Règlement général et des principes énoncés dans les Textes fondamentaux;

on n'attend pas des participants qu'ils prennent des décisions au nom du gouvernement qui les a désignés; il serait possible de mettre au point, de concert avec les gouvernements, une procédure satisfaisante permettant la participation de représentants d'institutions nationales, y compris des institutions semi-publiques et privées; la FAO peut s'assurer les services d'experts-conseils chargés de seconder le Secrétariat de diverses façons et notamment de présenter les points inscrits à l'ordre du jour de la réunion.

#### COLLABORATION DANS LE DOMAINE DES PECHES AU SEIN DU SYSTEME DES NATIONS UNIES

##### i) Conférence des Nations Unies sur l'environnement

43. Le Comité note avec satisfaction que la FAO collabore étroitement avec le Secrétariat pour la Conférence de l'ONU sur l'environnement et se félicite de la contribution apportée par la FAO aux préparatifs de cette conférence. Il souligne que la FAO devrait continuer à jouer un rôle clé dans les domaines techniques concernant la conservation des ressources halieutiques et les activités connexes de protection du milieu marin, à l'échelon international, et que le Département des pêches devrait recevoir un appui financier adéquat, provenant de tous fonds disponibles, afin de remplir son rôle comme il convient.

##### ii) Comité intersecrétariat pour les programmes scientifiques se rapportant à l'océanographie (CIPSRO)

44. Le Comité a été informé des décisions prises par la Commission océanographique inter-gouvernementale (COI) à sa septième session en vue d'étudier, en coopération avec les institutions membres du CIPSRO, les possibilités d'accroître l'effectif et l'efficacité de son Secrétariat (résolution 7.34). Plusieurs délégations ont exprimé l'espoir que la FAO participera activement à la mise en oeuvre de cette résolution. A cet effet, et afin que les problèmes liés à la recherche halieutique reçoivent une attention adéquate, elles sont convenues qu'il faudrait établir des liens aussi étroits que possible entre le CIPSRO et la COI et qu'il serait bon de prévoir une plus grande régularité dans la tenue des réunions du CIPSRO. De l'avis de quelques délégations, la contribution de la FAO aux activités et au Secrétariat de la COI devrait se renforcer à l'avenir.

##### iii) Pollution des mers

45. Le Comité souligne que les problèmes posés par la pollution marine exigent une étude pluridisciplinaire et que celle-ci ne saurait se faire sans un effort international de grande envergure. A ce propos, il se félicite de la présente coopération interinstitutions qui concourra utilement à la solution de problèmes particulièrement complexes. Le Comité rappelle en même temps que la FAO doit prendre l'initiative en vue de protéger de la pollution les ressources biologiques aquatiques et d'encourager les activités pratiques nécessaires et les services requis par les Etats Membres. Il reconnaît en particulier l'importance qui s'attache à la création de laboratoires nationaux et régionaux et à la formation de personnel scientifique et de directeurs des recherches dans les pays en voie de développement. Le Comité souligne à cet égard que le soutien international fourni par le PNUD et des programmes d'assistance bilatéraux, en particulier l'Office suédois pour le développement international (SIDA), représente une contribution notable.

46. Le Comité exprime l'espoir qu'il sera possible d'accélérer la mise en oeuvre du programme concernant l'Enquête globale sur la pollution du milieu marin (GIPME) en tant qu'élément majeur du Programme élargi et à long terme d'exploration et de recherche océaniques (PELRO). La FAO devrait continuer à coopérer de près avec la COI dans ce domaine et intensifier sa collaboration en vue de la mise au point de programmes de surveillance. Le Comité note que, dans le cadre de la GIPME, on accordera une attention spéciale aux zones closes comme la mer du Nord, la Baltique, la Méditerranée et le golfe du Mexique où la pollution pourrait finir par atteindre des proportions graves. A ce propos, il se félicite des mesures récemment prises par le Conseil général des pêches pour la Méditerranée (CGPM) à sa onzième session (mars 1972) pour donner suite à l'Etude sur la situation de la pollution marine en Méditerranée. Le Comité a également entendu avec intérêt les déclarations faites par le représentant de l'Organisation internationale consultative de la navigation maritime (OMCI)

et par les observateurs de la Commission permanente du Pacifique Sud (CPPS) et du Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM), qui ont donné un compte rendu détaillé des activités de leurs organisations dans le domaine de la pollution marine.

47. Le Comité a appris que le Sous-Comité III du Comité du fond des mers faisant fonction de comité préparatoire pour la Conférence de l'ONU sur le droit de la mer avait inclus dans le programme de travail de ses futures sessions l'examen du rapport de la Conférence technique de la FAO sur la pollution des mers et ses effets sur les ressources biologiques et la pêche, ainsi que des chapitres du rapport de la septième session du Comité des pêches concernant la protection des ressources biologiques de la haute mer. Le Comité invite la FAO à coopérer pleinement dans ce domaine avec le Comité du fond des mers.

iv) Etudes internationales en commun de la COI

48. Le Comité prend note des progrès réalisés dans l'exécution de l'Etude en commun du Kuroshivo et des régions adjacentes (ECK), ainsi que des Etudes en commun de la mer des Antilles et des régions adjacentes (CICAR), de la Méditerranée (ECM) et de la partie septentrionale de l'Atlantique Centre-Est (CINECA). Il se félicite de la contribution fournie à la CINECA par le Conseil international pour l'exploration de la mer et invite instamment la FAO à apporter un soutien permanent à ces études.

v) Conférence sur le droit de la mer

49. Le Comité a été informé qu'à sa session de juillet-août 1971, le Comité élargi du fond des mers, agissant en qualité de comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, avait prié la FAO d'établir quatre documents supplémentaires: une édition augmentée de l'atlas sur les ressources biologiques de la mer; un rapport sur les organismes de réglementation des pêches; une série de profils des pêches par pays, et un document sur les problèmes de conservation, eu égard notamment aux techniques nouvelles. Une première rédaction de ces documents a été soumise au Comité du fond des mers lors de la session qu'il a tenue à New York du 28 février au 30 mars 1972, et le Comité des pêches en est maintenant saisi pour examen et observations. Le Comité félicite le Département des pêches de l'objectivité et de la haute tenue de ces documents. A son sens, cette nouvelle contribution de la FAO aux travaux du Comité du fond des mers répond au désir de l'Assemblée générale des Nations Unies qui, dans sa résolution 2750C (XXV), prévoyait que le Comité du fond des mers pourrait faire appel au concours technique et scientifique de la FAO et de son Comité des pêches. Le Comité estime que la FAO est exceptionnellement bien placée pour aider à résoudre les problèmes techniques des pêches.

50. Le Comité note avec satisfaction que le Comité du fond des mers a demandé à la FAO de préparer d'autres documents encore, décrits dans le document COFI/72/7, Sup. 2, à savoir: profils des pêches pour les pays non inclus dans la première série; une étude plus détaillée des problèmes de conservation; un document supplémentaire sur les moyens d'améliorer et de renforcer les techniques et dispositifs actuels d'aménagement des pêches, ainsi que des documents sur les questions suivantes: espèces sédentaires et migratrices, ainsi que stocks mélangés; stocks situés au large des côtes de deux ou plusieurs pays limitrophes; critères applicables à la répartition des contingents totaux de captures, et degré actuel de coopération entre pays en matière de recherche sur les ressources biologiques des mers.

51. Tout en se félicitant de cette nouvelle contribution aux travaux du Comité du fond des mers, le Comité des pêches tient à émettre une mise en garde: il souligne que certains des nouveaux documents demandés pourraient exiger l'examen de questions n'ayant pas un caractère exclusivement technique et scientifique. A son avis, la FAO se doit de maintenir sa réputation d'objectivité; aussi est-il convenu que ces documents seront soumis au Comité du fond des mers sous forme de projets et que le Comité des pêches lui-même devra avoir la possibilité de les examiner. Il est également convenu qu'en préparant ces documents, le Département des pêches devra demander au besoin le concours des organisations internationales compétentes.

52. Le Comité exprime sa satisfaction des résumés des avis concernant les pêches qui ont été émis par les délégations au Comité du fond des mers lors de ses sessions de mars et de juillet-août 1971 (COFI/71/9(b), Sup. 2 et COFI/72/7, Sup. 1). Il note que, au sujet des travaux du Comité préparatoire de la Conférence sur le droit de la mer, quelques délégations ont formulé plusieurs remarques ayant un caractère juridique de portée internationale. Il prie le Secrétariat d'établir un résumé analogue pour la session de février-mars 1972 et demande instamment que ce résumé soit largement diffusé dès sa parution.

vi) Relations avec l'ONUDI

53. Le Comité a été mis au courant de la situation des relations et ententes entre la FAO et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI). Il exprime l'espoir que les deux Organisations seront bientôt en mesure de s'entendre sur une déclaration commune et que leurs relations de travail se développeront harmonieusement et efficacement, dans l'intérêt d'une mise en valeur rationnelle du secteur des pêches.

vii) Relations avec l'OMCI

54. Le Comité note avec satisfaction les résultats des travaux du Sous-Comité de l'OMCI sur la sécurité des navires de pêche, et se félicite du caractère permanent que revêt la participation du Département des pêches aux travaux de cet organisme, au niveau des secrétariats.

EXAMEN DES PROGRAMMES DE TRAVAIL DE L'ORGANISATION

a) Plan à moyen terme 1972-77

55. Le Comité prend note des responsabilités qui lui incombent aux termes de la Résolution 6/71 concernant le Plan à moyen terme, que la Conférence a adoptée à sa seizième session; il a ensuite passé en revue le programme de travail du Département des pêches proposé pour le Plan à moyen terme, comme indiqué dans le document COFI/72/8.

56. De manière générale, le Comité se déclare satisfait des propositions soumises; en effet, elles assurent une distribution appropriée des activités au sein d'un programme intégré pour le secteur des pêches et, d'autre part, elles sont présentées d'une manière telle que le Comité dispose d'une base utile pour se prononcer sur trois points différents: recommandations relatives aux priorités qu'il conviendrait d'accorder aux sous-programmes en 1974-75, réexamen des indicateurs de tendance pour les sous-programmes du Plan à moyen terme jusqu'en 1977, et directives concernant la préparation d'un plan à moyen terme révisé allant jusqu'à 1979. Le Comité note qu'avec la mise en oeuvre progressive du système de l'établissement d'un budget-programme au sein de l'Organisation, il peut s'attendre à obtenir dans l'avenir des renseignements supplémentaires sur les programmes et leurs réalisations qui lui permettront d'étudier les propositions de manière encore plus approfondie.

57. Le Comité prend note de l'existence d'un problème lié à l'intégration des activités du Département des pêches financées au titre du budget ordinaire et des activités financées à l'aide de fonds extra-budgétaires: alors que le budget ordinaire est actuellement assujéti à de sérieuses contraintes, les fonds extra-budgétaires sont en augmentation assez rapide. Les ressources du Budget ordinaire servent toujours plus à soutenir directement les activités de terrain qui sont normalement financées par d'autres sources - surtout PNUD et fonds bilatéraux - et dont la programmation dépend essentiellement de chaque gouvernement intéressé et échappe au contrôle des organes directeurs de la FAO. De l'avis du Comité, les incidences de ces innovations sur les activités de caractère plus général, qui sont financées par le budget ordinaire, et sur la structure de l'Organisation devraient faire l'objet d'un examen permanent; on a jugé souhaitable que la question soit expressément débattue lors de la prochaine session.

58. Le Comité estime ne pas pouvoir formuler d'observations d'une certaine ampleur sur les différentes formules possibles concernant la mise en oeuvre du Plan à moyen terme. En fait, il n'existe pas actuellement beaucoup de souplesse en la matière, car une grande partie des ressources du budget ordinaire sont affectées à des postes permanents de la catégorie des

services organiques. Toutefois, de l'avis du Comité, la politique modifiée du Directeur général concernant le personnel, qui prévoit un recours accru aux engagements de courte durée, améliorera la situation. Le Comité estime également que la détermination de l'ordre de priorité de divers éléments au sein des sous-programmes et entre ces derniers devrait être faite dans une large mesure par le Directeur général compte tenu des directives générales que le COFI est à même de donner.

59. Le Comité s'est employé à examiner l'ordre de priorité relatif entre les divers sous-programmes dans leur ensemble. De toute évidence, les membres du COFI ont estimé individuellement ou collectivement que chaque proposition de sous-programme revêtait de l'importance. Le Comité estime cependant que l'austérité budgétaire et la limitation prévue des crédits l'obligent à affecter des priorités diverses aux différents sous-programmes. Bien que l'unanimité n'ait pu se faire sur tel ou tel ordre de priorité, un certain accord s'est dégagé des débats. Le Comité est convenu que les objectifs primordiaux de la FAO dans le secteur halieutique devraient être l'aménagement et le développement des pêches, en vue notamment d'aider les pays en voie de développement.

60 L'aménagement des pêches exige l'octroi d'une priorité élevée à trois sous-programmes, à savoir: 2.4.1.5 - Aménagement des ressources halieutiques; 2.6.2.5 - Statistique, analyse et planification des pêches; et 2.3.1.1 - Prospection et évaluation des ressources aquatiques. On a attaché une importance considérable au sous-programme 2.6.2.5 car il est indispensable à l'apport d'un soutien efficace aux organismes régionaux des pêches. Le Comité a appelé l'attention de ses membres sur cette question dans le cadre du point 4 de l'ordre du jour. Le développement des statistiques et du rassemblement et de l'analyse des données aux fins de l'évaluation des stocks mérite une priorité élevée. Tout en reconnaissant pleinement la valeur des renseignements de base fournis dans les Bulletins et les Annuaire statistiques, le Comité demande instamment que l'on oriente les efforts et les ressources vers le traitement électronique de ces données statistiques et qu'on les associe étroitement avec les données relatives à la prospection des ressources et à la pêche exploratoire, données dont s'occupe le Centre FAO de rassemblement de données sur les pêches, visé au sous-programme 2.3.1.1. Le Comité note que ce Centre ne dispose que de ressources limitées, et qu'en conséquence une somme considérable de renseignements précieux recueillis au moyen d'enquêtes risque de se perdre. Si le Comité préconise vivement une association plus étroite entre le Centre de rassemblement de données sur les pêches et les services statistiques du Département des pêches, c'est parce qu'à son avis les deux activités doivent servir ensemble les besoins de l'aménagement comme du développement des pêches. Le Comité souligne tout particulièrement que les pays en voie de développement ont besoin d'une assistance touchant le rassemblement et l'analyse de données fiables, tant pour eux-mêmes qu'aux fins de l'aménagement régional. Il considère le sous-programme 2.3.1.1 comme hautement prioritaire, car l'évaluation des stocks constitue la base de l'aménagement et du développement des pêches. Notant que ce sous-programme dépend pour une très grande part de ressources extra-budgétaires, il estime qu'on devrait lui accorder dans le budget ordinaire une priorité plus élevée que ne l'indiquent pour le moment les tendances pour les deux prochains exercices biennaux. A son avis, toutefois, les activités touchant à la détection à distance devraient recevoir une attention moindre.

61. Le développement des pêches exige que l'on accorde une priorité particulièrement élevée à quatre sous-programmes, en plus de ceux qui ont déjà été mentionnés; ce sont 2.1.3.7 - Enseignement halieutique; 2.3.2.3 - Production de poisson; 2.2.2.6 - Mise en valeur des ressources aquatiques, et 2.4.1.4 - Amélioration du milieu aquatique et lutte contre la pollution des eaux.

62. Le Comité souligne que, dans les pays en voie de développement, la formation de personnel de catégories très diverses - personnel industriel, scientifiques, techniciens, administrateurs et vulgarisateurs - constitue un préalable à l'expansion du secteur halieutique. Toutes les autres activités dépendent de la disponibilité d'un personnel bien formé et qualifié. On a signalé la nécessité de développer l'aptitude aux fonctions de direction et de disposer d'un nombre suffisant de vulgarisateurs.

63. Les activités prévues au sous-programme 2.3.2.3 méritent une priorité élevée, notamment en ce qui concerne l'aide aux pêches artisanales et au développement intégré de l'industrie des pêches, et en particulier l'assistance à fournir aux gouvernements pour le choix de l'emplacement et des plans des installations portuaires et côtières, ainsi que les travaux relatifs au traitement du poisson à bord et en cours de débarquement, afin d'assurer au maximum la conservation de la qualité.

64. Le Comité attache une priorité élevée au sous-programme 2.2.2.6; il souligne l'importance de la pisciculture dans les eaux intérieures, et en particulier, pour l'instant, des espèces herbivores, notamment dans les pays en voie de développement et les bienfaits - reconnus par les pays en voie de développement comme par les pays développés - que pourrait apporter l'aquiculture. Celle-ci pourrait aider à la fois à accroître les disponibilités de poisson pour la consommation intérieure, surtout dans les régions où le transport constitue un obstacle important, et à obtenir pour l'exportation des espèces de valeur.

65. En soulignant l'importance du sous-programme 2.4.1.4, le Comité reconnaît que les activités d'aquiculture et les pêcheries côtières sont particulièrement vulnérables à la pollution des mers et des eaux intérieures. Il note que certaines autres organisations, notamment l'OMCI et la COI, ont à jouer, dans leur domaine de compétence respectif, un rôle de premier plan lorsqu'il s'agit de combattre, d'étudier et de surveiller les polluants des mers. Il souligne cependant que la FAO a des responsabilités manifestes en ce qui concerne les effets de la pollution sur les ressources halieutiques et leur utilisation, et qu'elle doit s'intéresser aux mesures visant à combattre et atténuer ces effets et à tous les autres aspects écologiques pertinents. Parmi ces responsabilités, il lui incombe de former dans ce domaine du personnel des pays en voie de développement. Le Comité note avec préoccupation que le Département des pêches n'a pas pu nommer un seul fonctionnaire à plein temps pour s'occuper de ces travaux, et exprime l'espoir que le Directeur général sera bientôt en mesure de remédier à cette situation.

66. Les travaux sur la distribution, la transformation et la commercialisation relèvent de quatre sous-programmes: 2.4.3.3 - Distribution du poisson et des produits de la pêche; 2.5.1.6 - Etudes sur les marchés de produits de la pêche; 2.5.2.4 - Commercialisation des produits de la pêche; et 2.5.3.4 - Industries de la pêche. Les travaux à mener au titre de ces sous-programmes étant étroitement reliés entre eux, le Comité suggère au Directeur général d'envisager certains regroupements, notamment les sous-programmes 2.5.1.6 et 2.5.2.4, selon certains délégués, pourraient perdre de l'importance à moyen terme. Quelques délégués ont cependant attaché une importance considérable aux travaux relevant de ces quatre sous-programmes.

67. Le Comité note avec satisfaction que l'U.R.S.S. a déclaré vouloir continuer à coopérer avec la FAO dans le domaine des pêches.

#### b) Aspects politiques et opérationnels du programme extérieur

68. Invité d'honneur: Le Comité a entendu avec intérêt le discours prononcé par M. L.J.C. Evans, Directeur du Département des projets agricoles à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, que le Directeur général avait prié de participer à la session en qualité d'invité d'honneur. Le texte de cette allocution est reproduit à l'Annexe F du présent rapport. M. Evans a ensuite répondu aux questions posées par les membres du Comité.

69. Le Comité prend acte avec satisfaction de l'expansion suivie des activités de terrain de la FAO dans le domaine des pêches. Il souligne que, dans le cadre du système de programmation par pays du PNUD, le gouvernement intéressé doit accorder une priorité élevée aux projets halieutiques, par rapport aux projets touchant à d'autres secteurs, afin que le développement des pêches puisse se renforcer à un rythme satisfaisant. Le Programme de coopération FAO/Gouvernements, en voie d'expansion, devrait être capable de compléter dans une certaine mesure les projets qui bénéficient de l'assistance du PNUD. A ce propos, plusieurs délégués ont insisté sur la nécessité d'une étroite collaboration entre les programmes d'assistance multilatéraux et bilatéraux.

70. Le Comité note aussi que le personnel employé au titre du budget ordinaire consacre une part importante de son temps au soutien des activités de terrain. Il demande que les renseignements concernant chaque sous-programme soient à l'avenir présentés de manière à indiquer les rapports existant entre les activités financées par des fonds extra-budgétaires et les activités financées par le budget ordinaire. Cela faciliterait la détermination des priorités pour le budget ordinaire. L'importance de l'enrichissement et de l'appui que peuvent mutuellement s'apporter les activités au titre du Programme ordinaire et du programme extérieur a été soulignée; le Comité élève une mise en garde contre toute tentative visant à séparer ces deux types d'activités.

71. Le Comité note qu'à sa seizième session, la Conférence a recommandé d'intensifier la pratique consistant à confier la mise en oeuvre des projets de terrain à des sous-traitants (sociétés ou institutions compétentes) afin de ne pas surcharger le personnel affecté au Programme ordinaire.

72. Le Comité fait sienne la politique adoptée par le Département, qui consiste à traiter les projets de terrain sur une base intégrée, et exprime l'espoir que cette pratique se poursuivra.

73. Plusieurs délégués ont insisté sur la nécessité d'une conception régionale et inter-régionale dans le domaine des pêches. Le Programme de prospection et de développement des pêches de l'océan Indien et les projets analogues en cours de mise au point pour la zone de compétence du Comité FAO des pêches pour l'Atlantique Centre-Est (COPACE) ont été cités comme exemples à suivre. Le Comité constate toutefois avec inquiétude que les ressources du PNUD disponibles pour des projets régionaux et interrégionaux étant extrêmement limitées, cela pourrait risquer de restreindre les projets de ce type à l'avenir. Il souligne combien il importe pour les pays en voie de développement que l'on accorde une attention spéciale au soutien des projets régionaux et interrégionaux de développement des pêches, en raison du caractère international particulier de nombreuses ressources halieutiques qui se trouvent au large de deux ou plusieurs pays en voie de développement.

74. On a souligné l'importance que revêt la pêche artisanale, en particulier dans les pays en voie de développement. Il a été suggéré de faire appel à des experts-associés pour les projets de ce type. On a également souligné l'importance des éléments de formation professionnelle dans les projets. Sur la base de l'expérience acquise dans un programme bilatéral, on a aussi estimé que la formation "en cours d'emploi", qui peut être directement adaptée aux conditions locales, est utile et fournit en outre une base valable pour la sélection de candidats désireux de recevoir une formation à l'étranger.

75. Le Comité est convenu que l'aquiculture devrait bénéficier d'une attention accrue, afin de permettre de compléter les captures faites dans la mer.

76. Plusieurs problèmes opérationnels propres au programme extérieur ont été signalés. On a noté que le remplacement du "Plan d'opérations" par un "Document concernant le projet" permet de définir avec plus de précision les objectifs et les activités du projet et devrait éliminer nombre des difficultés éprouvées auparavant. On a suggéré que les projets futurs mettent davantage l'accent sur la fourniture de l'équipement nécessaire plutôt que sur l'envoi d'experts que des difficultés linguistiques et autres gênent dans leur travail. A cet égard, on a fait valoir que, lors de la formulation d'un projet, il faudrait tenir compte des compétences et de l'équipement disponibles sur place.

77. Le Comité estime qu'il serait utile que la nouvelle édition du Répertoire des projets de terrain contienne une brève évaluation de chaque projet.

78. Le Comité note que, conformément à la résolution 9/71 adoptée par la Conférence à sa seizième session, l'ordre du jour de la prochaine session devrait comporter un point concernant les besoins et priorités de la recherche aux fins du développement. Il souligne en outre l'importance des investissements réalisés après l'achèvement des projets et décide d'examiner à une session future les succès remportés jusqu'ici à cet égard.

#### QUESTIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL ET LA CONFERENCE DE LA FAO

79. Le Comité a été informé des dispositions prises par le Conseil de la FAO à ses cinquante-sixième, cinquante-septième et cinquante-huitième sessions et par la Conférence de la FAO à sa seizième session à l'égard des questions préoccupant ou intéressant le Comité qui n'ont pas été couvertes par d'autres points de l'ordre du jour.

80. Le Comité note avec satisfaction que le Comité des pêches continentales de l'Afrique (CPCA) a été formellement établi et que le Directeur général en a promulgué les Statuts le 6 juillet 1971. Le Comité des pêches souligne que le CPCA devrait être un organisme orienté vers l'action, et ses activités conçues de manière à répondre aux aspirations des pays africains qui désirent voir leurs pêcheries intérieures se développer rapidement. Il invite le Secrétariat à diffuser suffisamment à l'avance l'ordre du jour provisoire de la première session afin de permettre aux Etats Membres de formuler des suggestions, le cas échéant. Le Comité a appris que la session se tiendrait à Fort-Lamy (Tchad), vers la fin de 1972, à l'aimable invitation du Gouvernement tchadien. Quelques délégations ont fait observer qu'elles auraient souhaité que de plus amples consultations eussent lieu avant de prendre une décision quant au lieu de réunion de la session.

81. Le Comité note que le Conseil l'a invité à examiner ses propres méthodes de travail en vue d'examiner des principes précis susceptibles d'activer et d'améliorer ces méthodes, ainsi que les méthodes de travail du Conseil afin de formuler des suggestions pour l'amélioration de ces méthodes, notamment en ce qui concerne les aspects susceptibles de faciliter le travail du Comité. Le Comité a été mis au courant des vues préliminaires exprimées à ce propos par le Comité des produits à sa quarante-sixième session, tenue en octobre 1971. Le Comité des pêches estime que la plupart de ces vues sont applicables à ses propres méthodes de travail.

82. Le Comité des pêches juge que la constitution d'un comité de rédaction au début de chaque session contribuera à accroître la qualité du rapport. En ce qui concerne les objectifs et le champ d'action des sessions, il estime qu'il serait utile, à la fin de chaque session, d'organiser un débat préliminaire sur la liste des principales questions à inscrire à l'ordre du jour de la session suivante. Il reconnaît que la présentation des points par le Secrétariat devrait être aussi concise que possible, afin que la plus grande partie du temps à la disposition du Comité puisse être consacrée à des débats de fond. Il note avec inquiétude que la distribution tardive des documents de travail a handicapé la participation aux discussions; il souligne que ces documents devraient être communiqués aux Etats Membres soixante jours avant la session. Manquant de temps et ne disposant pas de données de base suffisantes pour examiner la question en profondeur, le Comité suggère que le Président consulte les délégations avant de soumettre le rapport du Comité au Conseil, en novembre 1972.

#### RAPPORTS ET COMPTES RENDUS DU COMITE DES PECHEES

83. Le Comité est convenu qu'il n'était pas nécessaire d'établir des comptes rendus analytiques de ses séances publiques, car le rapport qu'il adopte à la fin de chaque session couvre les principaux points exposés au cours des débats ainsi que les conclusions auxquelles le Comité a abouti. A cet égard, le Comité estime que la création d'un comité de rédaction contribue à garantir que le rapport reflète les débats d'une manière fidèle et objective. Il estime également que les économies réalisées grâce à la suppression des comptes rendus analytiques pourraient être plus utilement consacrées à des activités du programme.

84. En conséquence, le Comité décide à l'unanimité de supprimer, dans l'Article VI-2 de son Règlement intérieur, les mots indiqués ci-après entre parenthèses: "Les rapports des sessions (et les procès-verbaux des séances publiques de la session) sont communiqués à tous les Etats Membres et Membres associés de l'Organisation, aux Etats qui ne font pas partie de l'Organisation et qui ont été invités à prendre part à la session, ainsi qu'aux organisations internationales intéressées qui étaient représentées à la session". Le Comité décide également à l'unanimité de supprimer l'Article VI-4 de son Règlement intérieur.

#### DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION

85. Le Comité est convenu que sa huitième session se tiendrait au Siège de la FAO à Rome, en principe du 10 au 17 avril 1973. Il laisse au Directeur général le soin de décider des dates exactes, de concert avec le Président du Comité des pêches et compte tenu du calendrier d'autres réunions.

#### AUTRES QUESTIONS

86. Le Comité a été informé que la Commission internationale des pêches pour l'Atlantique du Sud-Est (CIPASE) devait tenir sa première session du 24 au 29 avril 1972 et qu'elle souhaiterait peut-être participer aux travaux du Groupe de travail de coordination des statistiques des pêches de l'Atlantique (CWP). Le Comité estime souhaitable que les travaux du CWP continuent de porter sur la totalité de l'océan Atlantique, et il recommande que le Conseil de la FAO autorise le Directeur général à prendre les dispositions nécessaires pour la participation de la CIPASE, après consultation avec les autres organisations qui participent au CWP, en apportant notamment toutes modifications souhaitables au nombre des experts que chaque participant peut désigner.

#### QUESTIONS SOUMISES A L'ATTENTION DU CONSEIL

87. On attire expressément l'attention du Conseil sur les points suivants:

##### a) Questions de fond à soumettre au Conseil

- i) Approuver la participation de l'U.R.S.S. aux travaux du Sous-Comité du Comité des pêches pour le développement de la coopération avec les organisations internationales s'occupant de pêche (par. 31 et 32).
- ii) Autoriser le Directeur général, sous réserve que les fonds nécessaires soient disponibles et compte tenu de l'offre faite par le Gouvernement du Canada, à convoquer au début de 1973, au Canada, une Conférence d'experts sur l'aménagement et le développement des pêches (par. 38).
- iii) Autoriser le Directeur général à prendre les dispositions nécessaires pour la participation de la Commission internationale des pêches pour l'Atlantique du Sud-Est (CIPASE) aux travaux du Groupe de travail de coordination des statistiques des pêches de l'Atlantique (CWP) (par. 86).

##### b) Questions pour l'examen plus approfondi desquelles il pourrait être bon que le Comité ait l'avis du Conseil

- i) Fonctions du Comité des pêches (par. 26-32); plan à moyen terme 1972-77 (par. 55-67); aspects politiques et opérationnels du programme extérieur (par. 69-78).
- ii) Conférence sur le droit de la mer (par. 49-52).

LISTE DES PARTICIPANTS

MEMBRES DU COMITE

Allemagne, République fédérale d'

MESECK, Dr G.  
Ministerialdirigent  
Federal Ministry of Food,  
Agriculture and Forestry  
53 Bonn

MÖCKLINGHOFF, G.  
Ministerialrat  
Federal Ministry of Food,  
Agriculture and Forestry  
53 Bonn

Argentine

MASTRARRIGO, V.  
Ingeniero Agrónomo  
Servicio Nacional de Pesca  
Paseo Colón 922  
Buenos Aires

VALLEGA, J.  
Consejero Agrícola  
Embajada de la República Argentina  
Piazza dell'Esquilino 2  
00185 Roma

VIGNAUD, J.C.  
Representante Permanente Alterno de  
la República Argentina ante la FAO  
Embajada de la República Argentina  
Piazza dell'Esquilino 2  
00185 Roma

Australie

SETTER, C.G.  
First Assistant Secretary  
Fisheries and Extension Services Division  
Department of Primary Industry  
Macquarie Street  
Barton  
Canberra, A.C.T. 2600

STAFFORD, J.A.  
Agricultural Attaché  
Embassy of Australia  
Via Sallustiana 26  
00187 Roma

Bahreïn

Belgique

REGNIER, A.  
Représentant permanent adjoint  
Représentation permanente de la Belgique  
auprès de la FAO  
Via Antonio Gramsci 9  
00197 Roma

Brésil

GUARISCHI BATH, S.F.  
First Secretary  
Embassy of Brazil  
Piazza Navona 14  
00186 Roma

Bulgarie

NEDEV, D.  
Director-General  
DSO  
Ribno Stopanstvo  
Burgas

ZVEZDOV, M.  
Fisheries State Economic Board  
8 Vela Peeva Street  
Burgas

DEKOV, Prof. D.V.  
Représentant permanent de la Bulgarie  
auprès de la FAO  
Ambassade de la République populaire  
de Bulgarie  
Via Sassoferrato 11  
00197 Rome

Cameroun

Canada

NEEDLER, Dr A.W.H.  
Special Advisor to the Ministry of  
Fisheries  
Department of the Environment  
Sir Charles Tupper Building  
Ottawa 8, Ontario

WRIGHT, D.S.  
Second Secretary (Commercial)  
Canadian Embassy  
Via G.B. de' Rossi 27  
00161 Roma

Ceylan

GOONEWARDENE, E.G.  
Permanent Secretary  
Ministry of Fisheries  
P.O. Box 1707  
Galle Face  
Colombo 3

Chili

PIZARRO, S.  
Ministro Consejero  
Embajada de la República de Chile  
Via Panisperna 207  
00184 Roma

Corée

SUNG HWAN HA  
Fisheries Attaché  
Embassy of the Republic of Korea  
Via Barnaba Oriani 30  
00197 Roma

Costa Rica

DI MOTTOLA, Excmo Sr. D. Carlos  
Embajador, Representante Permanente  
de Costa Rica ante la FAO  
Misión Permanente de Costa Rica ante la FAO  
Lungotevere Flaminio 24  
00196 Roma

RUNNEBAUM VOLIO, F.  
Representante Permanente Alternativo de  
Costa Rica ante la FAO  
Misión Permanente de Costa Rica ante la FAO  
Lungotevere Flaminio 24  
00196 Roma

Côte-d'Ivoire

Cuba

LAVASTIDA ROSADO, A.  
Sub-Director General  
Instituto Nacional de la Pesca  
Habana

SANTANDER, M.A.  
Jefe  
Departamento de Asistencia Técnica  
Instituto Nacional de la Pesca  
Habana

RODRIGUEZ FRAGA, A.  
Jefe  
Departamento de Pesca  
Junta Central de Planificación  
Habana

GONZALEZ ROJAS, J.  
Representante Permanente Alternativo  
Misión Permanente de Cuba ante la FAO  
Via dei Monti Parioli 44/8  
00197 Roma

Danemark

LØKKEGAARD, K.  
Head of Department  
Ministry of Fisheries  
16 Borgergade  
Copenhagen

Egypte, République arabe d'

Equateur

CUEVA EGUIGUREN, H.  
Representante Alternativo del Ecuador  
ante la FAO  
Consejero Comercial de la Embajada  
Embajada del Ecuador  
Via Feliciano Scarpellini 9  
00197 Roma

Espagne

MARCITLLACH GUAZO, F.  
Director General de Pesca Marítima  
Ministerio de Comercio  
Ruiz de Alarcón 1  
Madrid

SANZ PASTOR, J.M.  
Jefe de Desarrollo Mundial  
Subdirección General de Cooperación  
para el Desarrollo  
Ministerio de Asuntos Exteriores  
Madrid

VERA KIRCHNER, J.  
Jefe de la 2a Sección  
Dirección General de Pesca Marítima  
Ministerio de Comercio  
Ruiz de Alarcón 1  
Madrid

Etats-Unis d'Amérique

ROEDEL, P.M.  
Director  
National Marine Fisheries Service  
National Oceanic and Atmospheric  
Administration  
U.S. Department of Commerce  
Washington, D.C. 20235

BRITTIN, B.H.  
Deputy Coordinator of Ocean Affairs  
and Deputy Special Assistant to the  
Secretary for Fisheries and Wildlife  
Department of State  
Washington, D.C. 20520

ALVERSON, D.L.  
Director  
North Pacific Research Center  
National Marine Fisheries Service  
Department of Commerce  
2725 Montlake Boulevard East  
Seattle, Washington 98102

COBURN, H.  
Deputy Permanent Representative of  
the U.S.A. to FAO  
Embassy of the United States of America  
Via Vittorio Veneto 119-A  
00187 Roma

FOX, Mrs. P.I.  
Foreign Affairs Specialist  
Office of International Affairs  
National Oceanic and Atmospheric  
Administration  
U.S. Department of Commerce  
Washington, D.C. 20235

PEASE, N.L.  
Regional Fisheries Attaché  
Embassy of the United States of America  
B.P. 1712  
Abidjan, Ivory Coast

Ethiopie

KELECHA, W.M.  
Assistant Minister  
Fisheries Department  
Addis Ababa

Finlande

NISKANEN, P.  
Assistant Counsellor of Fisheries  
Central Board of Agriculture  
Helsinki

France

THIBAUDAU, R.  
Directeur adjoint des Pêches maritimes  
Direction des Pêches maritimes  
Secrétariat général de la Marine marchande  
Ministère des transports  
3 Place de Fontenoy  
75 Paris 7e

LAGARDE, R.A.  
Sous-Directeur de la Réglementation et  
des Relations extérieures  
Direction des Pêches maritimes  
Ministère de la Marine marchande  
Place de Fontenoy  
75 Paris 7e

LETACONNOUX, R.  
Directeur-adjoint  
Institut scientifique et technique des  
Pêches maritimes  
La Noë - Route de la Jonelière  
44 Nantes

LACOUR, P.  
Président  
Caisse Centrale de Crédit coopératif  
18 bis Avenue Hoche  
75 Paris 8e

Gabon

Ghana

HAKIM, A.I.  
Alternate Permanent Representative  
of Indonesia to FAO  
Embassy of the Republic of Indonesia  
Via Piemonte 127  
00187 Roma

Grèce

SIAGIAN, K.  
Minister Counsellor  
Chief, Economic Section  
Embassy of the Republic of Indonesia  
Via Piemonte 127  
00187 Roma

Honduras

Hongrie

RIBIANSZKY, M.  
Director  
National Fishery Inspectorate  
V Kossuth Lajos tér 11  
Budapest

THURANSZKY, Dr Z.  
Senior Officer  
National Fishery Inspectorate  
V Kossuth Lajos tér 11  
Budapest

Inde

ROSE, G.  
Joint Secretary  
Ministry of Agriculture  
Krishi Bhavan  
New Delhi

Indonésie

ZACHMAN, Admiral N.  
Director-General of Sea Fisheries  
Department of Agriculture  
Djalan Salemba Raya 16  
Djakarta

SOEGENG-AMAT  
Permanent Representative of Indonesia to FAO  
Embassy of the Republic of Indonesia  
Via Piemonte 127  
00187 Roma

ATMOWASONO, H.  
Acting Director  
Directorate of Planning  
Directorate-General of Fisheries  
Department of Agriculture  
Djalan Salemba Raya 16  
Djakarta

Irak

Iran

GOLESORKHI, E.F.  
Technical Assistant  
Fisheries Company of Iran  
Zartash Avenue/Bahram Street 33  
Teheran

Irlande

O'SULLIVAN, D.  
Assistant Secretary  
Department of Agriculture and Fisheries  
Dublin 2

Islande

JON JONSSON  
Director  
Marine Research Institute  
Reykjavik

HANNES HAFSTEIN  
Chief of Division  
Ministry for Foreign Affairs  
Reykjavik

Israël

Italie

DI BETTA, Dr. A.  
Colonnello di Porto  
Direttore di Divisione  
Direzione Generale della Pesca Marittima  
Ministero della Marina Mercantile  
Viale Asia, EUR  
00144 Roma

Italie (suite)

SOMMANI, E.  
Stabilimento Ittiogenico  
Via della Stazione Tiburtina 11  
00162 Roma

Japon

ANDO, K.  
Minister and Permanent Representative  
of Japan to FAO  
Embassy of Japan  
Via Virginio Orsini 18  
00192 Roma

FUKUDA, Y.  
Deputy Director  
Far Seas Fisheries Research Laboratory  
Fisheries Agency  
Ministry of Agriculture and Forestry  
2-1 Kasumigaseki  
Chiyoda-ku, Tokyo

MIMURA, K.  
First Secretary  
Embassy of Japan  
Via Virginio Orsini 18  
00192 Roma

SAITO, T.  
Deputy Head  
First Ocean Fisheries Division  
Production Department  
Fisheries Agency  
Ministry of Agriculture and Forestry  
2-1 Kasumigaseki  
Chiyoda-ku, Tokyo

TANAKA, K.  
Specialized Agencies Division  
United Nations Bureau  
Ministry of Foreign Affairs  
2, 2-chome, Kasumigaseki  
Chiyoda-ku, Tokyo

Kenya

ODERO, N.  
Director of Fisheries  
Ministry of Tourism and Wildlife  
P.O. Box 40241  
Nairobi

Koweït

AL SHARHAN, A.M.  
Controller  
Fisheries Department  
Ministry of Public Works  
Kuwait City

Libéria

Madagascar

RALISON, A.  
Chef  
Division de Recherches des Pêches maritimes  
Service des Pêches maritimes  
B.P. 291  
Tananarive

Malaisie

BALACHANDRAN, B.  
Assistant Director-General  
Department of Fisheries  
Kuala Lumpur

Malte

MOSKOVITS, Dr. I.  
Permanent Representative of Malta to FAO  
Embassy of Malta  
Lungotevere Marzio 12  
00186 Roma

Maroc

LAYACHI, D.  
Directeur général  
Office national des Pêches  
13-15 rue Chevalier Bayard  
Casablanca

Mexique

GONZALEZ RUIZ, F.  
Contralmirante  
Embajada de México  
Via Lazzaro Spallanzani 16  
00161 Roma

Nouvelle-Zélande

CUNNINGHAM, B.T.  
Director of Fisheries  
Marine Department  
P.O. Box 10142  
The Terrace  
Wellington

Nicaragua

MATAMOROS, B.  
Representante Alterno de Nicaragua ante la FAO  
Embajada de Nicaragua  
Via Nicolás Porpora 12  
00198 Roma

Niger

Nigeria

BAYAGBONA, E.O.  
Director  
Federal Department of Fisheries  
P.M.B. 12529  
Lagos

Norvège

SUNNANÅ, Dr. K.  
Director of Fisheries  
Directorate of Fisheries  
Raadstupplass 10  
Bergen

SAETERSDAL, G.  
Director  
Institute of Marine Research  
Nordnesparken 2  
Bergen

GUNDERSEN, G.  
Director  
Fiskeridirektoratet  
Bergen

KUAMMEN, E.  
Consultant  
Ministry of Fisheries  
Oslo

Ouganda

KANYIKE, E.S.  
Senior Fisheries Officer  
Ministry of Animal Resources  
P.O. Box 4  
Entebbe

Pakistan

KHALIL, M.I.K.  
Agricultural Counsellor  
Embassy of Pakistan  
Lungotevere delle Armi 22  
00195 Roma

Panama

PANIZA DE BELLAVITA, S.E. la Sra. D.a Mirlla  
Representante Permanente de Panamá ante la FAO  
Misión Permanente de Panamá ante la FAO  
Via Giovanni Vaccari 53  
00194 Roma

Pays-Bas

STOFFELS, A.  
Cabinet Adviser in charge of International  
Matters  
Ministry of Agriculture and Fisheries  
1e van den Boschstraat 4  
's-Gravenhage

TUINMAN, Dr. A.S.  
Minister Plenipotentiary  
Permanent Representative of the  
Netherlands to FAO  
Via Australia 2, EUR  
00144 Roma

DE VRIES, J.C.W.  
Fisheries Division  
Ministry of Agriculture and Fisheries  
1e van den Boschstraat 4  
's-Gravenhage

Pérou

ARRIOLA SARMIENTO, Excmo Sr. D. Santiago  
Embajador  
Representación del Perú ante la FAO  
Viale Giotto 3-E  
00153 Roma

PEREZ, Dr. R.  
Director General de Cooperación Técnica  
y Económica  
Ministerio de Pesquería  
Lord Cochrane 351  
Miraflores, Lima

SALAMANCA REGALADO, A.  
Consejero  
Embajada del Perú ante la Santa Sede  
Viale Bruno Buozzi 38  
00197 Roma

Philippines

MANE, A.M.  
Commissioner of Fisheries  
Philippine Fisheries Commission  
Manila

GARCIA, H.B.  
First Secretary  
Embassy of the Republic of the Philippines  
Via San Valentino 12-14  
00197 Roma

Pologne

PIETRASZEK, R.  
Vice-Minister of Shipping  
Swietokrzyska 12  
Warsaw

GRUZEWSKI, A.  
Deputy-Director  
Fisheries Central Board  
Odrowaza Street 1  
Szczecin

KOWALEWSKI, Dr. B.  
Sea Fisheries Institute  
Aleja Zjednoczenia 1  
Gdynia

Portugal

BOTELHO DE SOUSA, Commodore A.V.  
Diretor  
Gabinete de Estudos das Pescas  
Avenida da Liberdade 211  
Lisboa

VILELA, Dr. H.  
Inspector Superior  
Secção de Fomento Maritimo  
Ministerio da Marinha  
Lisboa 2

VALDEZ, V.  
Diretor  
Centro Bioceanologia e Pescas  
Rua Luis de Camoes 110/6/b  
Lisboa

République arabe libyenne

KHALIL, A.  
Counsellor for FAO Affairs  
Embassy of the Libyan Arab Republic  
Via Nomentana 365  
00162 Roma

République centrafricaine

KONZALE, M.E.  
Directeur des Eaux,  
Pêches et Pisciculture  
Ministère des Eaux et Forêts  
B.P. 830  
Bangui

République démocratique somalie

Roumanie

POPESCU, L.  
Conseiller Economique  
Centrale des Pêches  
Intrateea Spatarului 7 sIII  
Bucarest

Royaume-Uni

GRAHAM, J.  
Fisheries Secretary  
Ministry of Agriculture,  
Fisheries and Food  
Great Westminster House  
Horseferry Road  
London SW1 5DH

DIXON, G.N.  
Head of Branch B  
Fisheries Division III  
Ministry of Agriculture,  
Fisheries and Food  
Great Westminster House  
Horseferry Road  
London SW1 5DH

HALL, Dr. D.N.F.  
Fisheries Adviser  
Foreign and Commonwealth Office  
Overseas Development Administration  
Eland House, Stag Place  
London SW1 5DH

LAMARQUE, W.G.  
Permanent Representative of the  
United Kingdom to FAO  
British Embassy  
Via XX Settembre 80-A  
00187 Roma

Sénégal

Sierra Leone

JABATI, His Excellency Sulainam A.  
Ambassador and Permanent Representative  
of Sierra Leone to FAO  
Via Paolo Frisi 44  
00197 Roma

SHORUNKEH-SAWYER, J.T.  
Chief Fisheries Officer  
Ministry of Agriculture and Natural Resources  
Freetown

Sierra Leone (suite)

MACAULAY, Mrs. D.L.D.  
Second Secretary  
Embassy of Sierra Leone  
Via Paolo Frisi 44  
00197 Roma

TAYLOR, G.  
First Secretary  
Embassy of Sierra Leone  
Via Paolo Frisi 44  
00197 Roma

Soudan

KHALIL, A.A.  
Permanent Representative of the Democratic  
Republic of the Sudan to FAO  
Embassy of the Democratic Republic of  
the Sudan  
Via dei Monti Parioli 48  
00197 Roma

Suède

HULT, Dr. J.  
Director-General  
National Board of Fisheries  
Fack  
S-402 20 Göteborg

LAGERFELT, C.-H.  
Secretary  
Swedish FAO Committee  
Ministry of Agriculture  
Jakobsgatan 26  
S-111 52 Stockholm

CORNELL, E.  
Permanent Secretary of Sweden to FAO  
The Royal Swedish Embassy  
CP 7901  
00161 Roma

Tanzanie

Tchécoslovaquie

Thaïlande

BANDHUKUL, S.  
Director-General  
Department of Fisheries  
Ministry of Agriculture  
Rajadamnern Avenue  
Bangkok

Trinité-et-Tobago

CADOGAN, Miss J.  
Second Secretary  
Permanent Mission of Trinidad and Tobago  
to the Office of the United Nations  
35-37 rue de Vermont  
1101 Geneva  
Switzerland

Tunisie

BEL HADJ, S.  
Chef de la Division de la Production  
et de la Vulgarisation  
Direction des Pêches  
Tunis

Turquie

ÇAKIM, T.  
Director  
Water Products and Fishing Department  
Ministry of Commerce  
Ankara

BAYHAN, S.  
Head of Fishery Division  
Ministry of Agriculture  
Ankara

SOLAK, U.  
Assistant Director  
Fishery Division  
Ministry of Agriculture  
Ankara

Uruguay

ZORRILLA DE SAN MARTIN, D.  
Representante Alterno ante la FAO  
Misión Permanente del Uruguay ante la FAO  
Via SS. Quattro 47/5  
00184 Roma

Venezuela

PIETRANTONI, L.  
Economista/Coordinador de Asuntos Pesqueros  
Oficina Nacional de Pesca  
Ministerio de Agricultura y Cria  
Avenida Los Pinos Qta. Iremar  
Alta Florida, Caracas

BRUGNOLI CRUCIANI, A.  
Representante Permanente Alterno de  
Venezuela ante la FAO  
Embajada de Venezuela  
Viale Bruno Buozzi 109  
00197 Roma

Venezuela (suite)

SIMPSON, J.G.  
Project Manager  
Fishery Research and Development Project  
Apartado 2578  
Caracas

Viet-Nam

Zaïre, République du

Zambie

MABAYE, A.B.E.  
Project Co-Manager  
Research Institute  
P.O. Box 100  
Chilanga

OBSERVATEURS

Burundi

NGOMIRAKIZA, M.  
Directeur du Département des Eaux et Forêts  
Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage  
B.P. 1850  
Bujumbura

Colombie

RUIZ, H.  
Representante Permanente de Colombia  
ante la FAO  
Embajada de Colombia  
Via Giuseppe Pisanelli 4  
00196 Roma

GOENAGA, J.M.  
Segundo Secretario  
Embajada de Colombia  
Via Giuseppe Pisanelli 4  
00196 Roma

Malawi

STONEMAN, J.  
Chief Fisheries Officer  
Department of Fisheries  
Ministry of Agriculture  
P.O. Box 206  
Zomba

MATHOTHU, A.  
Fisheries Officer  
Department of Fisheries  
Ministry of Agriculture  
P.O. Box 206  
Zomba

Paraguay

FERNANDEZ, A.  
Consejero de Embajada  
Embajada del Paraguay  
Via Emilio de' Cavalieri 12  
00198 Roma

Union des Républiques socialistes soviétiques

LAFITSKY, Dr. V.G.  
Ministry of Fisheries  
Rozhdestrensky 12  
Moscow

ORGANISATIONS INTERNATIONALES

PNUD

RIPLEY, Dr. W.E.  
Senior Technical Adviser  
Technical Advisory Division  
United Nations Development Programme  
United Nations  
New York, U.S.A.

OIT

SEMPRINI, Mrs. V.  
ILO Branch Office in Rome  
Via Panisperna 28  
00184 Roma, Italia

BIRD

UL HAQUE, I.  
Trade Policies and Export Projections  
Division  
Economics Department  
International Bank for Reconstruction  
and Development  
1818 H Street N.W.  
Washington, D.C. 20433, U.S.A.

OMCI

ANDREEV, A.  
Intergovernmental Maritime Consultative  
Organization  
Marine Science Section  
101-104 Piccadilly  
London W1V 0AE, England

CPPS

BOBENRIETH ASTETE, Dr. R.  
Secretario General Encargado  
Comisión Permanente del Pacífico Sur  
Apartado Postal 261-A  
Quito, Ecuador

ACI

LACOUR, P.  
Chairman, International Cooperative  
Alliance, Fisheries Sub-Committee  
(see France)

CICTA

RODRIGUEZ-MARTIN, O.  
Executive Secretary  
International Commission for the  
Conservation of Atlantic Tunas  
General Mola 17  
Madrid 1, Spain

CIEM

TAMBS-LYCHE, H.  
General Secretary  
International Council for the  
Exploration of the Sea  
Charlottenlund Slot  
DK-2920 Charlottenlund, Denmark

OCDE

BURCTHER, L.  
Principal Administrator  
Fisheries Division  
Organization for Economic Cooperation  
and Development  
2 rue André Pascal  
75 Paris 16e, France

INVITE D'HONNEUR

M. L.J.C. Evans  
Directeur du Département des projets agricoles  
Banque internationale pour la reconstruction et le développement

BUREAU DU COMITE

Président	M. E.G. Goonewardene (Ceylan)
Premier Vice-Président	M. F. Marcitllach Guazo (Espagne)
Vice-Présidents	Iran Panama Sierra Leone Etats-Unis d'Amérique

COMITE DE REDACTION

Argentine	M. J.C. Vignaud
France	M. R.A. Lagarde
Indonesie	Amiral N. Zachman
Kenya	M. N. Odero
Etats-Unis d'Amérique	M. P.M. Roedel

COMITE DES CANDIDATURES

Représentants des pays suivants:	Australie
	Brésil
	Inde
	Kenya
	République arabe libyenne
	Pays-Bas
	Pologne
	Etats-Unis d'Amérique

DEPARTEMENT DES PECHES

Sous-Directeur général (Pêches)	F.E. Popper
Directeur de la coordination des programmes	H.C. Winsor (par intérim)
Responsable du Programme de prospection et de développement des pêches de l'océan Indien	J.C. Marr
Directeur des opérations	H.C. Winsor
Directeur de la Division des ressources halieutiques	M. Ruivo
Directeur de la Division de l'économie et des institutions halieutiques	J.A. Storer
Directeur de la Division des industries de la pêche	H. Watzinger

SECRETARIAT

Secrétaire	J.A. Storer Directeur de la Division de l'économie et des institutions halieutiques
Secrétaires adjoints	H. Rosa, Jr. Chef du Bureau de la liaison pour les pêches
	J.E. Carroz Juriste principal (pêches internationales)
	V. Shah Fonctionnaire technique
Chargé des réunions	Mary Clare de Freitas

\* \* \* \* \*

Annexe B

DISCOURS D'OUVERTURE PRONONCE PAR LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

Monsieur le Président, Messieurs les délégués,

Au nom du Directeur général, absent de Rome, j'ai le plaisir et le privilège de vous souhaiter la bienvenue à la septième session du Comité des pêches. Vous comprendrez combien je tiens à vous adresser un message personnel à cette occasion. Depuis notre dernière réunion, des changements ont eu lieu. Tout d'abord, le Comité n'est plus limité à trente-quatre Etats Membres, mais peut désormais accueillir tous les états intéressés; ils sont aujourd'hui au nombre de soixante-dix huit. Quant à moi, dans le même intervalle, j'ai été appelé à d'autres fonctions au sein de l'Organisation.

Je suis certain que cet élargissement du Comité des pêches contribuera à renforcer son rôle et sa réputation de principal organe intergouvernemental dans le domaine des pêches. Le fait que soixante-dix huit Etats Membres aient décidé de participer à ses travaux est un signe encourageant de l'importance qu'ils lui attachent et prouve à l'évidence qu'il est en mesure de remplir utilement ses fonctions. On peut dire à juste titre que l'exemple du Comité des pêches a décidé nos organes directeurs à créer deux autres comités du Conseil, l'un pour l'agriculture et l'autre pour les forêts.

L'existence de ces trois comités, dont le mandat est très similaire, aura sans doute une influence sur les espoirs que placera le Conseil dans votre Comité. En outre, la tâche du Conseil sera grandement facilitée du fait que les avis spécialisés que formuleront les trois comités au sujet des domaines de travail de l'Organisation et des problèmes internationaux relevant de leur compétence respective s'inspireront d'une démarche commune.

Les trois comités orienteront le développement du Plan à moyen terme de l'Organisation selon des modalités qui sont propres à chacun et qui pourtant se recoupent. En un sens, cela ne modifiera en rien les attributions fondamentales du Comité des pêches. Fidèle à son mandat, il a toujours passé en revue le programme de travail de la FAO dans le domaine des pêches ainsi que sa mise en oeuvre. En pratique, la période étudiée couvre non pas un seul, mais plusieurs exercices financiers. Toutefois, il faudra tenir compte de deux nouveaux facteurs. Le premier, c'est que le Plan à moyen terme adopte la même présentation et les mêmes méthodes pour tous les travaux de l'Organisation; en second lieu, l'étude que vous faites des aspects halieutiques du Plan sera confrontée à celle de vos deux homologues, le Comité de l'agriculture et le Comité des forêts. A sa seizième session, la Conférence a donc jugé nécessaire de fixer certaines procédures et de prévoir un calendrier pour le développement rationnel du Plan à moyen terme. Votre mission est double: d'une part, réviser les indicateurs de tendance des sous-programmes halieutiques pour la période 1974-77 et la souplesse des divers modes d'action; d'autre part, étudier les propositions de sous-programmes concernant la période 1974-75, afin de recommander des priorités nouvelles et de supprimer éventuellement des activités peu prioritaires dans la préparation du programme de travail et budget concernant cet exercice.

Vos recommandations seront transmises aux conférences régionales qui se tiendront d'août à octobre cette année. Après avoir pris connaissance des opinions par elles exprimées et avoir demandé l'avis du Comité du programme et du Comité financier, le Directeur général soumettra au Conseil, au mois de novembre, les priorités qu'il propose d'inscrire au programme de travail et budget pour 1974-75. De plus, un Plan à moyen terme révisé 1974-79 sera soumis à la soixantième session du Conseil, au printemps 1973, et à la dix-septième session de la Conférence à la fin de la même année. Cette question est inscrite au point 6 de votre ordre du jour provisoire.

Je propose, Monsieur le Président, de placer l'étude du Plan à moyen terme sous quatre signes importants: la situation financière de l'Organisation, les principaux problèmes dont la FAO peut utilement s'occuper dans le domaine des pêches mondiales, les demandes qui seront vraisemblablement adressées à la FAO à la suite des mesures décidées par d'autres réunions intergouvernementales, et enfin les tendances actuelles du programme extérieur. Je commenterai brièvement chacun de ces points.

Dans le Programme de travail et budget pour 1972-73, le Directeur-général proposait un budget opérationnel d'environ 87 millions de dollars. Les réductions proposées ensuite par le Directeur général, le Comité du programme et le Comité financier (un peu plus d'un million de dollars) ont été acceptées par la Conférence, qui a approuvé un budget opérationnel d'environ 86 millions de dollars, soit un accroissement de 17,5 pour cent par rapport à l'exercice précédent du fait des augmentations de coûts, et de 1,6 pour cent du fait des expansions de programmes.

Conformément au principe de la budgétisation intégrale, une somme d'environ 2 millions de dollars a été prévue pour faire face à diverses dépenses, notamment le relèvement des rémunérations. Entre le moment où ce montant a été établi et celui où il a été approuvé par la Conférence, il est devenu manifeste que les coûts à la charge de l'Organisation dépasseraient largement les estimations par suite des modifications du taux de change du dollar et d'une augmentation plus rapide que prévue des coûts de fonctionnement.

Constatant que le budget opérationnel de 86 millions de dollars ne suffirait pas à satisfaire cette demande accrue, la Conférence a autorisé le Directeur général à retirer 1 million de dollars du Fonds de roulement au début de l'exercice 1972-73 et le Directeur général a accepté d'économiser 600 000 dollars supplémentaires au cours de l'exercice. De plus, la Conférence a reconnu qu'il serait peut-être nécessaire de retirer plus tard du Fonds de roulement 2 millions de dollars supplémentaires.

Depuis lors, la situation financière de la FAO s'est encore dégradée par suite de nouvelles modifications du taux de change du dollar et de l'augmentation des coûts. La situation varie pratiquement d'un jour à l'autre, mais compte tenu des projections des coûts et d'un taux de change de 586 liras pour un dollar (le taux actuel est légèrement inférieur à ce niveau), le déficit se situe entre 6 et 6,5 millions de dollars pour l'exercice. Si l'on admet que le Conseil n'approuvera pas de prélèvement sur le Fonds de roulement supérieur à celui qui avait été envisagé précédemment, soit 3 millions de dollars, la FAO devrait encore faire face à un déficit de 3 à 3,5 millions de dollars.

Dans ces conditions, et compte tenu de la façon dont la situation évoluera en 1974-75 si les attitudes et les tendances actuelles continuent à prévaloir, il est absolument indispensable que nous élaborions nos politiques et programmes futurs dans un esprit d'austérité, et que nous soyons prêts à modifier l'économie générale de nos activités en éliminant certaines d'entre elles, afin que la souplesse de notre action soit un gage de notre efficacité.

Etudier les problèmes halieutiques internationaux en cherchant à les résoudre: telle est l'une de vos tâches principales; c'est aussi ce qui inspire le programme de travail de la FAO dans ce secteur. A mon avis, les principaux problèmes actuels concernent l'utilisation rationnelle des ressources halieutiques mondiales. Par utilisation rationnelle, j'entends un développement des pêches qui encourage si possible la participation des pays où l'industrie de la pêche est en voie de formation; un aménagement des pêches favorisant, du point de vue biologique et économique, l'échelle d'exploitation la plus appropriée; enfin, le mode d'utilisation optimal des prises destinées à la consommation humaine. Ces trois aspects sont inscrits au point 4 de votre ordre du jour provisoire - "Collaboration intergouvernementale en matière d'utilisation rationnelle des ressources halieutiques".

A sa dernière session, la Conférence a souligné que les problèmes du développement et ceux de l'aménagement ne pouvaient être envisagés séparément lorsqu'on encourage la croissance nationale des pêches internationales. Elle a fait siennes les vues exprimées par votre Comité à sa sixième session touchant le rôle que la FAO pourrait légitimement et convenablement assumer à cet égard. Elle a reconnu que les dispositifs régionaux relevant ou non de l'Organisation constituent actuellement le meilleur moyen pour utiliser rationnellement les ressources halieutiques.

Le document COFI/72/5 passe en revue les travaux des organes régionaux créés par la FAO pour évaluer les stocks et mettre au point des mesures de régulation. Ces travaux doivent être appréciés à la lumière des urgences et, dans plusieurs cas, il n'y a peut-être pas lieu de se montrer extrêmement satisfait.

Les pêches mondiales rencontrent des problèmes apparemment paradoxaux. Alors que les prises continuent à augmenter, on constate depuis quelque temps que l'exploitation et l'utilisation des ressources manifestent des symptômes inquiétants: rôle relativement effacé de nombreux pays en développement, conséquences des campagnes lointaines de certains pays où l'industrie halieutique a atteint un stade avancé, nécessité généralement croissante d'aménager les ressources, notamment les stocks exploités par plusieurs nations. On s'accorde à dire qu'il faut prendre des mesures efficaces pour garantir l'utilisation rationnelle des ressources, mais on est divisé sur leur contenu. En gros, les unilatéralistes, qui veulent laisser aux gouvernements la responsabilité d'agir, éventuellement de concert, s'opposent aux multilatéralistes, qui s'en remettent aux organes intergouvernementaux pour élaborer un régime permettant d'utiliser harmonieusement et efficacement les ressources biologiques des océans. Je ne pense pas que ces deux attitudes soient aussi contradictoires qu'il y paraît quelquefois; en tout cas, je crois que les organes intergouvernementaux pourraient jouer un rôle important. Néanmoins, s'ils veulent garder la confiance des gouvernements et de l'industrie, ils devront se montrer capables de prendre des mesures promptes et énergiques et, loin d'exiger des preuves scientifiques, si longues à réunir qu'ils risquent d'arriver après la bataille, de formuler des jugements motivés par des faits partiels et justifiés par une méthode empirique; enfin, ils devront avoir pouvoir de faire appliquer universellement les mesures d'aménagement. Ce sont assurément des problèmes complexes, mais ils doivent être abordés et résolus. Le cas échéant, selon le processus adopté et la solution retenue pour les éliminer, le Comité des pêches pourra être appelé à assumer des fonctions plus larges qu'actuellement. La Conférence a envisagé cette possibilité et recommande que vous examiniez la question. Le Document COFI/72/6 présente une analyse et indique les diverses solutions que vous pourrez éventuellement retenir.

En disant plus haut que de nouvelles demandes seraient vraisemblablement adressées à la FAO à la suite de mesures adoptées par d'autres réunions intergouvernementales, je pensais plus particulièrement à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et à la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, qui doivent se tenir prochainement.

Le rôle joué par la FAO dans la préparation de la Conférence de Stockholm n'a pas échappé à votre Comité à sa dernière session. Un rapport mis à jour vous sera soumis dans le cadre du point 5 de l'ordre du jour provisoire. J'aimerais vous rappeler les vues exprimées par la Conférence de la FAO sur trois questions importantes. Tout d'abord, le Plan d'action qui sera étudié à Stockholm comprend plusieurs propositions liées étroitement au programme de travail de la FAO, notamment à l'objectif de programme "Guerre au gaspillage". Il a été demandé au Conseil d'étudier les incidences du Plan d'action une fois approuvé sur les priorités de l'exercice en cours aussi bien qu'à moyen terme. Les résultats de la Conférence de Stockholm et l'examen qui en sera fait par le Conseil détermineront toute initiative de la FAO dans le domaine de l'environnement. En second lieu, la Conférence de la FAO a approuvé l'opinion du Directeur général selon laquelle il faut éviter de créer de nouveaux organes ou appareils internationaux où les questions touchant au milieu seraient traitées en dehors des activités de développement. Troisièmement, la Conférence de la FAO a recommandé que l'Organisation joue un rôle essentiel dans la protection de l'environnement et la conservation des ressources naturelles à l'échelon international, aidant du même coup à sauvegarder les intérêts vitaux de l'agriculture, de la foresterie et des pêches.

Le Département des pêches a contribué davantage encore aux préparatifs de la Conférence sur le droit de la mer. Des rapports détaillés sur les débats qui ont eu lieu au Comité du fond des mers depuis votre dernière session vous sont communiqués, ainsi que des documents que ce Comité nous a demandés. Conformément au vœu exprimé à votre dernière session, ces documents ont été soumis au Comité du fond des mers à titre provisoire, sous réserve de vos commentaires. J'espère que vous approuverez dans l'ensemble ces informations, réunies dans la mesure du possible en collaboration avec vos autorités halieutiques.

Le quatrième grand facteur qui influencera le Plan à moyen terme, Monsieur le Président, c'est le programme extérieur. Comme le demandait votre Comité à sa dernière session, nous avons réinscrit cette question à l'ordre du jour provisoire (point 6b).

Le programme extérieur occupe une place importante par rapport au Programme ordinaire total. Dans l'exercice actuel, celui-ci se monte à un peu moins de 86 millions de dollars, alors que le programme extérieur est estimé à 249 millions de dollars pour la FAO. Le Programme des Nations Unies pour le développement gérant environ 80 pour cent de ce montant, il est naturel que les débats sur les tendances des programmes de terrain mis en oeuvre par la FAO soient dominés par des considérations touchant le PNUD. On ne saurait se montrer optimiste quant au montant futur de ses ressources. Etant donné la politique actuelle des principaux donateurs de l'aide multilatérale, il paraît douteux que les contributions annoncées augmentent au rythme prévu par le Conseil d'administration lorsqu'il a formulé son Consensus en 1970, soit un peu moins de 10 pour cent par an. En 1971, on estimait à un peu plus de 8 pour cent seulement, soit 245 millions de dollars, l'accroissement des contributions par rapport à l'année précédente. En réalité, elles se sont montées à 239 millions de dollars. La préparation des premiers programmes de pays a montré en outre que les besoins réels des pays en développement excèdent de loins les ressources.

Les projets du Fonds spécial - appelés maintenant projets à grande échelle - pour lesquels la FAO est l'organisation participante et chargée de l'exécution, ne représentent plus, en valeur, que 35 pour cent en 1971 contre 40 pour cent en 1960, mais la diminution a été on ne peut moins régulière. L'analyse des projets approuvés lors de la dernière session du Conseil d'administration du PNUD est un peu plus difficile à faire qu'avant parce qu'une partie des fonds a été approuvée dans le cadre de 19 programmes de pays, le reste concernant, comme par le passé, les projets individuels. La part de la FAO représente environ 31 et 24 pour cent des fonds approuvés respectivement pour les programmes de pays et les projets individuels à grande échelle. Le secteur halieutique est bien partagé puisqu'il se voit attribuer 16 pour cent du nombre total des projets approuvés à grande échelle pour lesquels la FAO est désignée comme organisation participante et chargée de l'exécution, contre 12 pour cent au cours des dernières années. Il n'est pas sûr qu'un tel niveau se maintienne au cours des années prochaines. De plus, le secteur halieutique risque d'être pénalisé par le montant limité des fonds alloués aux projets régionaux et interrégionaux du fait que ses activités se prêtent tout particulièrement à une exécution largement régionale.

Autre source de crédits en croissance rapide pour les programmes de terrain: les programmes de coopération des gouvernements, grâce auxquels les institutions d'aide bilatérale acheminent une partie de leurs fonds d'assistance technique par la FAO. Le secteur halieutique a déjà prouvé qu'il était capable d'utiliser efficacement de tels fonds, en apportant son soutien aux travaux du Programme ordinaire en coordination avec des projets bénéficiant d'une aide multilatérale. J'espère sincèrement que ce type d'aide et de coordination sera intensifié.

J'aimerais également noter le rôle important joué dans le développement des pêches par la BIRD et les banques régionales, qui ont financé certains projets. A cet égard, je suis particulièrement heureux de noter que M. L.J.C. Evans, Directeur du Département des projets agricoles de la BIRD, s'adressera à vous un peu plus tard au cours de cette session.

Monsieur le Président, la plupart de mes remarques tendaient à attirer votre attention sur les principales questions que vous examinerez au cours des prochains jours, mais j'aimerais profiter de cette occasion pour vous dire que le Directeur général renouvelle et poursuit ses efforts afin d'accroître l'efficacité de l'Organisation. Au cours des dernières semaines, il a créé un Groupe des objectifs et des politiques de l'Organisation afin d'orienter le Programme de la FAO vers de grands problèmes reconnus. Le Groupe, auquel participent à titre personnel des fonctionnaires appartenant à tous les degrés du cadre organique de la FAO, a réuni un grand nombre d'opinions indépendantes dans un rapport intéressant et riche en idées neuves. Ce rapport n'est évidemment qu'un élément du processus grâce auquel le Directeur général arrivera aux décisions et aux propositions qu'il soumettra à nos organes directeurs. Actuellement, les problèmes posés sont discutés à tous les échelons du personnel, au Siège et sur le terrain. On attend beaucoup également de l'étude en profondeur sur le rôle et les fonctions du Siège, des bureaux régionaux et des bureaux dans les pays, demandée par la Conférence à sa seizième session et actuellement en cours. Il serait prématuré de vous en parler, étant donné que cet examen a tout juste commencé. Cependant, le Directeur général a pensé que vous aimeriez être informé de cette initiative.

En conclusion, Monsieur le Président, au nom du Directeur général et en mon nom propre, je vous souhaite de réussir dans vos débats sur les graves questions inscrites à votre long ordre du jour. Le Directeur général et moi-même les suivrons de près. Je suis sûr que cette session sera aussi intéressante pour vous que précieuse pour nous.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation de la session
3. Election du Bureau
4. Collaboration intergouvernementale en matière d'utilisation rationnelle des ressources halieutiques:
  - a) Quelques problèmes d'aménagement
  - b) Initiatives prises en matière d'aménagement par les organismes régionaux des pêches
  - c) Fonctions du Comité des pêches
5. Collaboration dans le domaine des pêches au sein du système des Nations Unies
6. Examen des programmes de travail de l'Organisation
  - a) Plan à moyen terme 1972-77
  - b) Aspects politiques et opérationnels du programme extérieur
7. Questions examinées par le Conseil et la Conférence de la FAO
8. Rapports et procès-verbaux du Comité des pêches
9. Date et lieu de la prochaine session
10. Adoption du rapport
11. Conférence d'experts sur l'aménagement et le développement des pêches

\* \* \* \* \*

LISTE DES DOCUMENTS

- COFI/72/1      Ordre du jour provisoire
- 2      Ordre du jour provisoire annoté
- 3      Calendrier provisoire
- 4      Quelques problèmes d'aménagement
- 5      Initiatives prises en matière d'aménagement par les  
organismes régionaux des pêches
- 6      Fonctions du Comité des pêches
- 7      Collaboration dans le domaine des pêches au sein du  
système des Nations Unies
- Sup.1   Deuxième session du Comité élargi du fond des mers pour  
la Conférence sur le droit de la mer, Genève,  
19 juillet-27 août 1971
- Sup.2   Nouvelle contribution demandée à la FAO par le Comité du fond des  
mers à sa session de février-mars 1972
- 8      Examen du Programme de travail de l'Organisation dans  
le domaine des pêches: Plan à moyen terme 1972-1977
- 9      Programme extérieur
- COFI/72/10    La pêche artisanale dans les pays en voie de développement
- 11     Questions examinées par le Conseil et la Conférence de la FAO
- 12     Rapports et procès-verbaux du Comité des pêches
- 13     Proposition canadienne tendant à ce que la FAO convoque une  
conférence technique sur l'aménagement et le développement  
des pêches
- 14     Rapport du Groupe de travail sur les fonctions du Comité des pêches
- COFI/72/Inf.1   Liste des documents
- 2      Renseignements à l'usage des participants
- 3 Rev.1   Liste des participants
- 4      Department of Fisheries Field Projects, 1972 1/
- 5      Rapport de la onzième session du Sous-Comité OMCI de la sécurité  
des navires de pêche, adressé au Comité de la sécurité maritime
- 6      Rapport sur les organismes de réglementation des pêches
- 7      Problèmes de conservation, eu égard notamment aux techniques  
nouvelles
- 8      Profils de la pêche par pays
- 9      Ressources biologiques de la mer: Atlas illustré
- 10     Compte rendu succinct de la sixième session du Comité des pêches
- 11     Le Plan à moyen terme

---

1/ En anglais seulement

- 12 Allocution de M. L.J.C. Evans, Directeur du Département des projets agricoles, Banque internationale pour la reconstruction et le développement
- 13 Address by Mr. L.J.C. Evans, Director, Agricultural Projects Department, International Bank for Reconstruction and Development 1/
- 14 Conférence des Nations Unies sur l'environnement, Stockholm, 5-16 juin 1972
- 15 Discours d'ouverture prononcé par le Sous-Directeur général

\* \* \* \* \*

---

1/ En anglais seulement

Annexe E

MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL CCRRM SUR LES  
MAMMIFERES MARINS

Eu égard aux préoccupations que le Comité des pêches a exprimées au sujet de la protection des mammifères marins et compte tenu des suggestions spécifiques formulées par les Etats-Unis d'Amérique, tendant à ce que la FAO prenne des dispositions, par le truchement du CCRRM, en vue de la réalisation d'une évaluation indépendante des principales populations mondiales de mammifères marins, des fonctionnaires du CCRRM se sont réunis le samedi 8 avril. Ils sont convenus de recommander l'établissement d'un groupe de travail du CCRRM pour s'occuper de la question.

Le Groupe de travail serait expressément chargé d'examiner et d'évaluer les données scientifiques disponibles concernant:

1. La distribution, l'abondance et le cycle biologique général des principales populations de mammifères marins.
2. L'état des stocks qui ont été ou sont exploités par l'homme.
3. L'état des stocks (otaries et marsouins) qui font l'objet de captures accessoires dans le cadre de l'exploitation d'autres ressources biologiques ou qui pâtissent des activités maritimes de l'homme en général.

Sur la base de cette étude, le Groupe de travail rédigerait un rapport contenant ses conclusions.

Afin d'élargir et de renforcer la portée de l'étude, le projet de rapport du Groupe de travail devrait être soumis à un groupe plus important de spécialistes participant aux travaux d'organisations ou de comités nationaux et internationaux qui s'occupent des mammifères marins. Le rapport devrait ensuite être examiné lors d'un petit séminaire technique réunissant tous les intéressés, éventuellement sous le copatronage des diverses organisations compétentes. Le rapport et les observations des spécialistes consultés seraient alors présentés au Comité des pêches.

Les fonctionnaires du CCRRM sont heureux de signaler que les activités du Groupe de travail sur les mammifères marins seront probablement financées au moyen de fonds dont dispose déjà le CCRRM et des contributions des parties intéressées. L'établissement du Groupe de travail a été rendu possible grâce à une modification des programmes et priorités de certains groupes de travail existants ou envisagés. Les fonctionnaires du CCRRM recommandent que le Groupe de travail soit convoqué par M. S.J. Holt, autorité mondiale dans le domaine des ressources biologiques de la mer.

DISCOURS DE L.J.C. EVANS  
Directeur du Département des projets agricoles  
Banque internationale pour la reconstruction et le développement

Monsieur le Président, Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs,

Je tiens tout d'abord à vous dire combien je me félicite d'avoir l'occasion de m'adresser à une assemblée aussi distinguée. Bien que nous ayons tous des centres d'intérêt très variés, du point de vue aussi bien technique que géographique, nous avons en commun, j'en suis convaincu, le souci de développer le secteur halieutique dans le monde, et notamment dans les pays en voie de développement.

Je me propose tout d'abord de parler des activités passées et futures de la BIRD dans le secteur halieutique; je peux en parler en connaissance de cause. En second lieu, j'aimerais saisir cette occasion pour me livrer à quelques considérations sur la situation du secteur halieutique comparée aux besoins économiques généraux des pays qui nous intéressent. Sur ce second point, je parlerai avec beaucoup moins d'assurance, notamment parce que la plus grande partie de mon expérience porte sur le développement agricole - en particulier l'agriculture tropicale - plutôt que sur le développement halieutique.

La plupart d'entre vous connaissent l'histoire des trois pêcheurs qui avaient accoutumé de pêcher ensemble dans l'Atlantique Nord tous les étés, mais dont les activités se réduisaient considérablement pendant la saison des glaces. L'un des trois, succombant à l'attrait des grandes villes, se rendit à Toronto. De là, il écrivit à ses deux amis, en leur disant que la pêche ne semblait pas s'arrêter au coeur de l'hiver; il avait vu des gens qui prenaient du poisson même en période de grand gel - il n'y avait qu'à faire un trou dans la glace. Ses deux amis décidèrent d'essayer et, un beau matin, ils quittèrent leur maison de bonne heure pour en faire autant. Ils rentrèrent à la nuit tombée, quelque peu découragés et apparemment les mains vides. Mais leurs femmes, comme il fallait s'y attendre, leur demandèrent s'ils avaient été chanceux et où était le poisson. "Le poisson!" s'exclamèrent-ils, "il nous a fallu toute la journée pour creuser dans la glace un trou suffisamment grand pour y faire entrer le bateau." Monsieur le Président, je ne suis pas l'un de ces hommes, mais mon ignorance en matière de pêche est telle que cela aurait bien pu m'arriver!

Permettez-moi maintenant d'examiner le rôle passé de la BIRD (ou de la Banque mondiale, comme on l'appelle parfois) et son éventuel rôle futur dans le développement des pêches. Jusqu'à la fin de 1969, la Banque n'a accordé que trois prêts pour le développement halieutique, d'un montant total de 20 millions de dollars. Pendant la même période, 164 prêts ont été octroyés pour le développement agricole pour un montant total d'un peu plus de 1,6 milliard de dollars. Le secteur halieutique a donc reçu entre 1 et 2 pour cent seulement des ressources que la Banque a consacrées à l'ensemble de l'agriculture et des pêches.

Au cours des trois années qui ont suivi (1970-1971-1972), nos contributions se sont quelque peu intensifiées et nous avons concédé quatre prêts, dans quatre pays, pour un total d'environ 10 millions de dollars. J'espère qu'au cours de l'année qui vient, nous pourrons faire trois à quatre prêts d'un montant d'environ 60 millions de dollars, ce qui ne représentera encore que 10 pour cent du volume total des prêts de la BIRD pour l'ensemble des secteurs agricoles et halieutiques. Si nous projetons encore plus loin dans l'avenir, ce soutien accru au secteur de la pêche pourrait faire bientôt de la Banque, si cela n'est pas déjà fait, le plus important des donateurs du secteur public opérant des transferts de capitaux pour aider les pêches dans les pays en voie de développement.

Toutefois, Monsieur le Président, bien que ces chiffres aillent croissant, j'ai bien peur qu'ils n'impressionnent guère Messieurs les délégués ici présents. Et pour ma part je vous assure qu'ils ne me satisfont pas du tout.

Le fait est que si la Banque accorde chaque année des prêts plus nombreux pour les pêches, leur montant n'en reste pas moins modeste. Par ailleurs, les demandes qui nous sont adressées ne sont pas non plus très nombreuses. Pourquoi ne recevons-nous pas plus de demandes longuement mûries pour la mise en valeur des pêches? Il peut être intéressant d'en chercher les raisons.

Si le besoin potentiel de transferts de capitaux vers les pays en voie d'expansion pour le développement halieutique était, en réalité, relativement réduit, il n'y aurait pas lieu de nous inquiéter. Mais je ne crois pas que cela soit le cas.

Serait-ce alors que les banquiers ont tendance à envisager avec une certaine réticence les prêts intéressant les pêches, ou sont-ils du moins suspects d'une telle attitude? Cela peut être vrai en partie, Monsieur le Président, et j'avoue que je deviens moi-même inquiet lorsqu'on sollicite un prêt pour l'achat d'un bateau d'occasion. Acquérir un bateau d'occasion susceptible de donner satisfaction est presque aussi difficile que d'acheter un cheval! Ensuite, les banquiers sont peut-être sensibles au fait que, même après une enquête approfondie sur les ressources marines, on ne trouve pas toujours du poisson là où on s'y attendait. En ce qui concerne mon expérience personnelle - limitée je l'avoue - j'ai constaté que les poissons ont tendance à rester docilement sur place tant qu'on répertorie leurs effectifs et leurs caractéristiques, mais juste au moment où vous avez conclu les accords financiers nécessaires et envoyé hommes et bateaux pour les capturer, ils sont partis ailleurs!

Plaisanterie à part, Monsieur le Président, nous sommes disposés, à la Banque, à accueillir favorablement des propositions concernant des projets halieutiques soigneusement conçus, et les prêts qu'elle peut accorder intéressent les domaines ci-après:

Bateaux, équipement et engins de pêche

Construction de ports de pêche

Entrepôts frigorifiques, transformation, transport, commercialisation

Fourniture de crédit

Formation de personnel qualifié et semi-qualifié

D'autre part, nous nous intéressons aussi bien à la pisciculture qu'à la pêche en mer et je m'étendrai sur ce sujet un peu plus loin.

Je dois préciser toutefois que nous accordons des prêts uniquement aux pays membres de la Banque ou aux organismes appuyés par eux; la demande doit donc émaner d'un pays membre et non d'une institution spécialisée ou d'une autorité non gouvernementale. Pourquoi les gouvernements de nos Etats Membres ne demandent-ils pas plus souvent un appui financier pour le développement des pêches? Je ne serais pas étonné que beaucoup d'entre vous aient une réponse à suggérer. Par exemple, combien de fois un expert des pêches s'est-il heurté à une réaction défavorable de son gouvernement lorsqu'il a sollicité une aide pour un projet halieutique?

Le fait est, évidemment, que les besoins économiques de la plupart des pays deviennent de plus en plus pressants et complexes, et que le choix entre les différents objectifs est sans cesse plus difficile. Pour bénéficier d'un appui, une proposition doit être non seulement fondée, mais doit également présenter un caractère prioritaire. Il peut donc être utile de nous demander quelles sont les préoccupations actuelles des chefs d'Etat, des planificateurs et des différents responsables dans les pays en voie de développement.

Acquérir et économiser des devises (l'un des domaines de concentration choisis par la FAO), tels sont les objectifs essentiels. La mise en valeur des pêches peut y contribuer de façon notable. Mais de nombreux autres secteurs le peuvent également. En tout cas, un essor économique qui se traduirait uniquement par une augmentation du volume et de la valeur de la production n'est pas en lui-même suffisant.

On se préoccupe de plus en plus des disponibilités futures de denrées alimentaires, de la malnutrition, du sous-emploi et de la répartition des revenus. Si nous nous demandons quelle est - ou quelle pourrait être (avec certains changements notables peut-être) - la contribution du secteur halieutique, nous pouvons arriver à une certaine évaluation de la priorité relative du développement des pêches ou, pour employer le jargon moderne, de son "adéquation" dans l'évolution rapide de la situation économique et sociale.

Vous connaissez tous les statistiques mieux que moi et certains des chiffres que je cite risquent d'être imprécis ou dépassés. Je tiens uniquement à attirer votre attention sur des ordres de grandeur. Je crois que l'alimentation humaine est constituée pour seulement 2 ou 3 pour cent de produits halieutiques, dont la plupart proviennent du poisson pêché en mer. Les échanges internationaux de poissons et de produits de la pêche représentent moins de 2 pour cent du commerce mondial. A notre connaissance, nombreux sont les gouvernements qui consacrent moins de 1 pour cent de leurs ressources budgétaires à la pêche. Pourquoi cette proportion n'est-elle pas plus élevée?

Le secteur halieutique semble présenter plusieurs avantages considérables.

En ce qui concerne le gain et l'économie de devises, les perspectives du marché pour le produit en question revêtent une importance particulière. Alors que l'avenir apparaît assez sombre pour un certain nombre de produits dont se préoccupent la FAO et la Banque, il semblerait que les perspectives concernant certains types de produits halieutiques sont plutôt encourageantes. Dans quelques pays en voie de développement, les exportations de produits de la pêche contribuent en fait de façon notable à l'acquisition de devises.

L'accroissement des ressources alimentaires constitue un aspect particulièrement important en raison de l'explosion démographique qui se poursuivra encore pendant de nombreuses années, quelles que soient les mesures prises pour l'enrayer. Cet accroissement de la production alimentaire revêtira encore plus d'importance si, comme nous l'espérons tous, les couches les plus pauvres de la population bénéficient de l'augmentation des revenus. Si la population s'accroît de 3 pour cent et si le revenu par habitant se relève également de 3 pour cent, on peut s'attendre à ce que la demande totale d'aliments augmente, dans les cas les plus représentatifs, de 5 pour cent. En outre, la hausse des revenus entraîne également une exigence de qualité supérieure et de régime plus varié. En tant que source essentielle de protéines, le poisson devrait avoir un rôle important à jouer dans une nutrition améliorée. Avec ses liaisons amont et aval, le développement halieutique devrait également jouer un rôle important en tant que stimulant de l'emploi dans les industries connexes telles que construction et réparation navales, production d'engins de pêche, fabrication de la glace, réfrigération, transformation, transport et commercialisation.

Malgré tous ces avantages apparents, pourquoi le secteur des pêches est-il dans de nombreux pays, un secteur négligé? Certains côtés "négatifs" viennent-ils contrebalancer les aspects "positifs" que j'ai mentionnés? Quels sont les problèmes et comment les résoudre? Il n'y a rien d'étonnant à ce que les réponses à ces questions soient confuses et que nous nous trouvions, comme dans tous les domaines économiques, face à des dilemmes auxquels il est très difficile de trouver une solution.

Par exemple, la contribution du secteur halieutique au problème alimentaire mondial sera fonction du prix du poisson. Trop souvent j'ai l'impression que le poisson tend à devenir la nourriture du riche. Il y a quarante ou cinquante ans, je me souviens que, bien que ma famille habitât presque aussi loin de la mer que cela est possible en Angleterre, nous avions l'habitude de manger du poisson plusieurs fois par semaines. Au contraire, le poulet était considéré comme un mets exceptionnel, dont nous nous offrions rarement le luxe. Comme se fait-il que les techniques de production avicole aient permis d'abaisser considérablement le prix relatif du poulet, alors que le poisson est en train de devenir comparativement plus cher?

Dans quelle mesure également pouvons-nous considérer que le secteur halieutique apporte une contribution importante à la solution du problème protéique? Les riches consomment généralement plus de protéines qu'ils n'en ont besoin. Mais la malnutrition et les carences

protéiques sous leur forme la plus grave sont liées à la pauvreté et elles sévissent généralement dans certains groupes démographiques - femmes enceintes et mères allaitantes, ainsi que pendant les derniers mois de la grossesse et les premières années de vie de l'enfant. Pouvons-nous affirmer que le secteur halieutique contribue comme il le devrait à la satisfaction des besoins nutritionnels de ces groupes particuliers ou des masses pauvres d'une façon générale?

Si l'on se tourne maintenant vers le problème du chômage ou du sous-emploi, les chiffres - quelles que soient les projections utilisées - sont impressionnants. Il me semble que, d'après les prévisions FAO les plus récentes, la population "agricole" en Asie du Sud augmentera de 24 pour cent entre 1970 et 1985 (de 490 à 606 millions); de 31 pour cent en Afrique de l'Est (de 80 à 105 millions); de 14 pour cent en Amérique latine (de 118 à 135 millions). Les conseillers techniques, les économistes et les planificateurs gouvernementaux doivent s'assurer constamment que leurs politiques ne risquent pas de favoriser des techniques de production capitalistes, qui limiteraient les offres d'emploi. Certes, on observe souvent des distorsions de prix de toutes sortes, qui encouragent des méthodes de production utilisant plus de capital que de main-d'oeuvre. Nous pouvons citer en exemple les politiques commerciales et fiscales qui aboutissent à l'importation de matériel à des prix inférieurs au cours normal; certain type de législation sociale, aux termes de laquelle la main-d'oeuvre est surpayée; et l'application de taux d'intérêt artificiellement bas, qui encouragent un mauvais emploi des ressources par les emprunteurs.

De telles distorsions risquent d'affecter non seulement l'emploi, mais aussi la répartition des revenus. Les entrepreneurs ayant accès à un crédit bon marché ou disposant de devises étrangères, et astreints également à respecter un salaire minimum, ont intérêt à employer des méthodes capitalistes. Ils peuvent en fait licencier la main-d'oeuvre ou simplement éviter de pourvoir les postes supplémentaires normalement exigés par l'expansion de leurs opérations. Cela risque d'avoir pour effet d'élargir le fossé entre les revenus des personnes employées dans un secteur "moderne" d'une part, et d'autre part ceux des personnes en chômage ou travaillant, si elles en ont la possibilité, dans le secteur traditionnel.

Monsieur le Président, il n'est certainement pas dans mon intention de présenter un cahier de doléances et de décourager mon auditoire en énumérant les difficultés qu'il aura à affronter. De même que d'autres secteurs de l'économie, notamment l'agriculture, le secteur halieutique doit affronter certains dilemmes. Comment pouvons-nous améliorer suffisamment la production pour répondre aux besoins de millions de consommateurs supplémentaires de poisson; et comment faire en sorte que le producteur gagne suffisamment pour être incité à produire, et en même temps fixe un prix accessible aux consommateurs? Comment pouvons-nous améliorer l'efficacité de la production sans restreindre les possibilités d'emploi dans l'industrie halieutique? Sommes-nous en mesure de perfectionner et de diffuser les nouvelles techniques visant à améliorer la productivité et à réduire les coûts, sans élargir le fossé entre, d'une part, une petite industrie prospère et modernisée et, d'autre part, une industrie traditionnelle plus défavorisée?

J'espère, Monsieur le Président, que vous n'attendez de personne, serait-ce un orateur invité à prendre la parole devant une honorable assemblée, une réponse simple à de tels problèmes. De plus, à mon avis, personne ne peut raisonnablement prétendre trouver une réponse satisfaisante, quel que soit son domaine de compétence - spécialiste qualifié de la biologie marine, économiste des pêches, spécialiste de la commercialisation, planificateur gouvernemental - et à plus forte raison un banquier. Ce secteur, après tout, est particulièrement complexe du fait qu'il implique des liaisons horizontales et verticales et la nécessité d'une coopération réelle entre le gouvernement et les intérêts privés, ainsi qu'entre tous les domaines de compétence professionnelle. Je me souviens qu'en 1955, la FAO a formulé à Ceylan une déclaration d'intention à peu près dans les termes suivants:

"En ce qui concerne les programmes de développement halieutique, il est rare que l'on obtienne des résultats satisfaisants en cherchant à résoudre de façon fragmentaire chacun des problèmes successivement; un seul facteur - le caractère extrêmement périssable du produit - doit déterminer la méthode à adopter, à savoir aborder simultanément les problèmes de production et de commercialisation ayant un lien entre eux,

de façon à trouver les stimulants aussi bien que les moyens nécessaires pour accroître la production. Dans la pratique, cela impliquera un renforcement considérable de la plupart des services gouvernementaux chargés de la recherche, de la formation technique, de l'administration, de l'assistance financière, de l'organisation de la commercialisation et, dans de nombreux cas, la création d'organismes de développement spécialement conçus à cette fin''.

Je suppose que la FAO pourrait faire la même déclaration à l'heure actuelle, à ce détail près: outre la nécessité d'accroître la production, elle devrait également citer les problèmes posés par la nutrition, l'emploi et la répartition des revenus.

La responsabilité assumée par les gouvernements en ce qui concerne le développement économique d'une façon générale et le développement des pêches en particulier comporte l'obligation de prendre en charge, dans une plus ou moins grande mesure, l'économie d'ensemble du pays; de fournir les services publics et l'appui financier, en particulier lorsque ceux-ci ne sont pas assurés par le secteur privé, ainsi que de mettre en place une infrastructure permettant l'essor du développement économique et du progrès social. Les services et les moyens financiers affectés par l'Etat au secteur halieutique peuvent porter sur les domaines suivants: construction, entretien ou fonctionnement des ports et des routes, des services de transport et de commercialisation; recherche pure ou appliquée; services de formation et de consultation; octroi de crédits; gestion de coopératives. Ainsi que je l'ai déjà dit, toutes ces activités peuvent être envisagées par la Banque en vue d'un financement.

Dans certains pays, la notion de "projet" d'investissement est encore toute récente et il n'est pas rare de constater que les gouvernements éprouvent des difficultés à identifier, préparer et exécuter des projets de développement; cela d'ailleurs n'est guère surprenant en raison de la complexité de la tâche et des contraintes auxquelles sont soumis la plupart des planificateurs gouvernementaux. Je pense que la FAO a un rôle particulièrement important à jouer dans ce domaine.

La coopération entre la FAO et la Banque a débuté officiellement en 1964 et les fonctionnaires de la FAO et de la Banque ont travaillé en coopération avec le gouvernement intéressé pour la plupart des projets halieutiques financés par la Banque ou encore à l'étude. Ces deux organisations doivent éviter avant tout de concevoir et d'élaborer des projets peu réalistes, qu'elles essayent ensuite de "placer" auprès de leurs Etats Membres. Notre règle d'or doit être d'accorder l'aide nécessaire, sans essayer de faire le travail nous-mêmes et de concevoir un projet de façon à ce qu'il réponde aux besoins techniques et économiques, ainsi qu'aux vœux du pays; ce projet doit pouvoir également être préparé et exécuté par le responsable local, qui le considère comme sien.

Parmi les projets déjà financés par la Banque, on peut citer la pêche au thon avec de grands bateaux modernes, la pêche au large à l'aide de méthodes traditionnelles améliorées et, plus récemment, un projet concernant la capture et l'exportation des crevettes.

Je m'intéresse plus particulièrement à la possibilité éventuelle d'utiliser une partie du prêt accordé par la Banque aux banques de développement rural des Philippines pour concéder des avances aux petits agriculteurs désireux de posséder des étangs de pisciculture. En outre, j'aimerais savoir quelles possibilités s'offrent à des activités considérablement élargies dans le domaine de la pisciculture et si un appui de la BIRD serait opportun.

Je suppose que l'on a fait ressortir plus d'une fois le contraste entre les méthodes de production de la viande et du poisson et que vous êtes las de vous entendre poser la question suivante, avec les simplifications excessives qu'elle implique: pourquoi, dans la seconde moitié du vingtième siècle, le monde doit-il encore obtenir 85 pour cent de ses ressources halieutiques en exploitant les stocks naturels de poissons des océans alors que, depuis de nombreux siècles, nous ne dépendons plus de la faune sauvage pour nos ressources en viande. Je me suis laissé dire qu'il existe des perspectives encourageantes pour un nouveau mode de pisciculture, et que la productivité des fermes aquicoles par acre d'eau et par dollar investi peut être élevée. J'aimerais en savoir plus long sur les possibilités offertes et les

problèmes à résoudre, ainsi que sur les avantages respectifs de la pisciculture dans les étangs, les lacs, les estuaires ou les eaux côtières, et de la pêche en pleine mer; j'aimerais connaître non seulement les chiffres concernant la productivité, mais aussi les bénéfices de l'entrepreneur, les prix à la consommation, et notamment les chiffres concernant la création de nouveaux emplois. J'ai l'impression que de nombreux pays en voie de développement seraient prêts à accueillir favorablement une aide visant à mettre en valeur les pêches dans les eaux intérieures ou dans les zones côtières en sus de - ou au lieu de - l'aide accordée pour la pêche dans les océans.

J'ai déjà fait allusion, à une ou deux reprises, aux perfectionnements de la technique et j'aimerais revenir sur ce sujet avant de conclure mon discours.

Il y a seulement dix ans, dans de nombreux pays en voie de développement, le secteur agricole semblait stagner et les politiciens pas plus que les planificateurs n'étaient disposés à lui accorder le soutien qu'il aurait mérité, selon l'avis de nombre d'entre nous. La situation a désormais changé de façon radicale pour de nombreuses raisons, que nous connaissons bien et qu'il est inutile de répéter ici. Mais, sans nul doute, l'une des raisons pour lesquelles on a maintenant plus confiance dans la possibilité du secteur agricole de répondre à l'aide intensifiée dont il bénéficie actuellement, est le succès incontestable des innovations technologiques récentes, notamment pour la culture du blé et du riz ainsi que dans d'autres domaines.

Quelles sont les chances de parvenir à des innovations analogues dans la recherche halieutique? Le poisson peut-il se prêter aux techniques biologiques qui ont été appliquées avec succès à de nombreux végétaux et à certains animaux?

Une telle question n'est pas purement abstraite, car il semble qu'une recherche internationale bien conçue ait actuellement plus de possibilités qu'avant d'attirer le soutien financier dont elle a besoin. Comme beaucoup d'entre vous ici présents le savent, un groupe international de gouvernements et d'organisations récemment créé a manifesté son intention de mettre en 1972 environ 15 millions de dollars à la disposition d'un certain nombre de programmes spécifiques de recherche destinés à augmenter la quantité et la qualité de la production alimentaire dans les pays en voie de développement de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique latine.

Les mesures adoptées par le Groupe consultatif se sont fondées sur l'examen des recommandations du Comité consultatif technique du Groupe, qui réunit 12 experts internationaux éminents sous la présidence de Sir John Crawford, Recteur de l'Université nationale d'Australie. Le Comité consultatif technique s'est réuni au siège de la FAO cette semaine et il a été prié notamment de dire si, à son avis, il serait opportun que le Groupe consultatif examine la recherche en aquiculture.

Monsieur le Président, j'aimerais vous dire pour conclure combien j'ai été honoré de pouvoir parler devant cette digne assemblée; une fois de plus, mon étroite collaboration avec la FAO m'a offert une occasion non seulement intéressante mais encore très agréable. Bien que vous soyez maintenant rendu compte que je ne suis pas en mesure de préconiser une panacée pour cette très importante industrie, j'espère que l'intérêt profond que je lui porte ne fait aucun doute. Je peux affirmer à juste titre, comme le disait le marchand de frites au propriétaire d'un journal: "Votre marchandise sert à emballer la mienne".





